

L'information géographique et la sphère Aménagement, Urbanisme, Habitat et Construction

*Actes du séminaire
du 6 décembre 2006*

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers: Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références: Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats: Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

NOTICE ANALYTIQUE

N° Production : 13080 N°Produit : 27

Organisme commanditaire : Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – DGUHC		
Titre : L'information géographique et la sphère Aménagement, Urbanisme, Habitat et Construction		
Sous-titre : Actes du séminaire du 6 décembre 2006	Date d'achèvement : janvier 2007	Langue : > français
Organisme auteur : Société UBIQUS	Rédacteur: Rémi Mazin	Relecteurs assurance qualité : François Salgé Magali Di Salvo
Résumé : <p>La DGUHC a organisé avec l'aide du Certu, le 6 décembre 2006 au Cete de Bron, une journée d'information à destination des directrices et directeurs départementaux de l'Équipement sur le thème des « bonnes pratiques d'utilisation opérationnelles de l'information géographique, des SIG et de la géomatique dans la sphère aménagement, urbanisme, habitat et construction ».</p> <p>Environ quatre-vingt personnes ont assisté à ce séminaire, vingt-quatre DDE, douze DRE et quatre Cete étaient représentés. La présence de directeurs et directrices ou de leurs adjoints a montré que le sujet est bien une de leur préoccupation.</p> <p>Ce document synthétise les présentations réalisées ce jour là ainsi que les riches débats qui ont suivi.</p> <p>La matinée était consacrée à des exemples d'usages de l'information géographique tandis que l'après midi mettait en avant des exemples de partenariats dans ce domaine.</p> <p>Enfin, la DGUHC a présenté sa politique nationale pour le développement des usages de l'Information Géographique dans la sphère AUHC. Cette politique a pour ambition de construire un véritable système d'information avec, entre parenthèses, une composante géographique, pour la sphère AUHC, et non pas un SIG thématique, qui serait par trop limitatif.</p>		
Mots-clés : SIG, géomatique, thématique, métier, DDE, partenariats, usages, information géographique, interministériel, urbanisme	Diffusion : libre	
Nombre de pages : 54	Confidentialité : non	Bibliographie : non

Sommaire

1. Ouverture par Bruno Verdon, directeur du Certu	7
1.1 Contexte administratif	7
1.2 L'information géographique : un axe de modernisation important	7
2. Thème 1 : Usages de l'information géographique	9
2.1 En lien avec la connaissance des territoires : caractériser et analyser les territoires, simuler l'impact d'investissement en utilisant la 3D	9
2.2 Localisation du logement social : exemples d'analyses et de croisements	11
2.3 Dans le domaine du droit des sols : informatisation des PLU et des SUP et utilisation pour l'application du droit des sols	13
2.4 Pour les Plans de Prévention des Risques : utilisation d'un SIG dans le cadre de l'élaboration de PPRN littoraux	17
2.5 Pour la mise en œuvre d'observatoires des territoires : l'expérience SIGREEL	20
2.6 Conclusion de la matinée	23
3. Thème 2 : Les expériences partenariales	25
3.1 Organisation autour de l'information géographique en interministériel-département	25
3.2 Une expérience de partenariat État-Collectivités dans le cadre du PGN, Pôle Géomatique Normand	28
3.3 Partenariat inter-administration entre la DDE de Vendée et la Maison des Communes	31
3.4 Pilotage et animation de la politique géomatique régionale en Pays de la Loire	34
4. Thème 3 : Actualités de niveau national Information sur les développements récents	39
4.1 Contexte national	39
4.2 Situation actuelle à la DGUHC	39
4.3 Le protocole avec l'IGN	40
4.4 La journée d'information de la DRAST	40
4.5 La convergence entre le plan cadastral informatisé et le RGE	40
4.6 Les conseils généraux utilisateurs de SIG	40
4.7 Les SIG-SUP (Servitudes d'utilité publique) en DDE	40
4.8 L'information géographique dans ADeLE	40

4.9 La directive INSPIRE du 21 novembre 2006	41
4.10 Le site national territoires.gouv.fr	41
4.11 Le Géoportail de l'administration	41
4.12 Questions	41
5. Thème 4 : Vers une politique nationale UHC	43
5.1 Éléments d'une politique d'information géographique dans la sphère urbanisme, habitat, construction	43
5.2 Débat	44
6. Conclusion et vision prospective	49
Table des matières	52

1. Ouverture par Bruno Verdon, directeur du Certu

Chaque jour, au travers de vos missions – qu’elles soient régaliennes, dans le cadre de prestations de services, de conseil ou d’assistance, au sein d’un ministère qui reste très technique – vous mesurez l’intérêt stratégique et opérationnel des Systèmes d’Information Géographique. Stratégique, car il s’agit de gérer l’information – qu’il s’agisse de la nôtre ou de celle de nos partenaires. Opérationnel, car nous disposons aujourd’hui d’outils extrêmement performants, qui nous permettent de réaliser des vues multidimensionnelles et de croiser de nombreuses données. Nous sommes donc entrés dans une ère nouvelle, aux possibilités décuplées.

1.1 Contexte administratif

Notre contexte administratif connaît aujourd’hui une évolution importante, qui offre de réelles opportunités pour mettre en œuvre une politique géomatique forte et ambitieuse au sein du ministère de l’Équipement. Les réorganisations des services déconcentrés sont en cours ou à venir. Les DDE sont maintenant basées sur quatre piliers : l’habitat et la construction, l’urbanisme et l’aménagement, les risques et l’environnement, les transports et la sécurité. Le rapprochement des DDE et des DDAF est également à l’œuvre. Huit d’entre elles vont d’ailleurs prochainement fusionner. Tous ces mouvements s’opèrent dans le cadre, plus large, d’une modernisation de l’État, avec la montée en régime de l’interministérialité territoriale, le développement des technologies de l’information, ainsi que l’administration électronique. Tous ces éléments me paraissent propices au développement de l’information géographique.

Au sein de leurs différents services, les collectivités locales et les autres services de l’État ont de plus fréquemment recours à cette information, ce qui implique qu’ils puissent échanger des données localisées sous forme numérique. D’une manière générale, la société réalise d’ailleurs des gains d’efficacité, de rapidité, de qualité du service rendu à l’usager apportés par l’information géographique, qui se démocratise, à l’évidence, par le développement de sites Internet tels que Google Earth, Mappy, ou encore le Géoportail du service public, mis en œuvre par l’IGN.

1.2 L’information géographique : un axe de modernisation important

Pour toutes les raisons qui précèdent, le Ministère a décidé de faire de l’information géographique l’un de ses axes de modernisation.

Dans cette optique, un temps important a été l’élaboration, en 2003, du Schéma Directeur de l’Information Géographique, signe fort pour engager une approche stratégique dans ce domaine transversal, qui est un outil et non une finalité. Un nouvel essor lui a été donné au sein de notre Ministère avec la mise en place de la Mission d’Information Géographique, présidée par Jacques Frémiot, récemment positionnée au sein de la DRAST et chargée d’impulser des engagements forts dans ce domaine, notamment l’engagement de partenariats avec d’autres ministères : celui de l’Agriculture, la direction générale de la Modernisation de l’État...

Je citerai également la mise en œuvre, commencée en 2006, d’un deuxième volet important du programme d’acquisition centralisée de bases de données et de références auprès de l’IGN, pour permettre à chaque agent du Ministère d’utiliser l’information géographique et, ainsi, d’être plus performant, de mieux communiquer, de produire un travail plus fiable, de qualité, et de faciliter les échanges entre les différents partenaires.

Pour mettre en œuvre cette politique, le Ministère a souhaité une meilleure organisation du niveau central. Pour cela, il a commencé par nommer un correspondant Information Géographique dans chaque direction de Programme. Tel a été le cas à la DGUHC, avec l'arrivée de François Salgé, Ingénieur géographe de formation. Il s'agit d'un signal fort pour une direction qui a un rôle majeur à jouer à l'égard de l'ensemble des services de l'État, mais aussi des collectivités locales, qui sont des partenaires importants dans les domaines de l'urbanisme, de l'ADS, du logement, des constructions et des risques, missions auxquelles l'information géographique peut participer de manière effective.

La politique de l'information géographique s'adresse également directement au Réseau Scientifique et Technique. Le Certu, en tant que service technique central, et les Cete, en tant que services techniques interrégionaux et pôles régionaux de diffusion au service des DDE, de leurs correspondants « Informations Géographique » et des administrateurs de données localisées, peuvent intervenir en appui à ce Réseau.

L'intervention du Certu dans ce domaine se situe à deux niveaux, de manière complémentaire puisque leur objectif commun est de partager et placer l'information géographique au cœur de nos métiers :

- en soutien à la politique ministérielle : tel est le rôle du pôle Géomatique du Ministère, piloté par Nicole Carrié et son équipe, qui exerce une compétence nationale pour accompagner la politique géomatique du Ministère sous tous ses aspects : stratégique, organisationnel, technique ;
- en promoteur des usages, des métiers de l'information géographique. Aujourd'hui, ce rôle est surtout incarné par Magali Di Salvo, au sein du département « Urbanisme et Habitat », et par le groupe « Observation urbaine », qui anime le Réseau Géomatique Urbaine, au bénéfice de l'observation et de la connaissance des territoires.

Je souhaite que le RST développe ce rôle d'animateur et de développeur d'usages métier, dans le domaine de la géomatique urbaine comme dans bien d'autres : risques, ou encore transports et mobilité.

2. Thème 1 : Usages de l'information géographique

Animation : François SALGE, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, DGUHC

2.1 En lien avec la connaissance des territoires : caractériser et analyser les territoires, simuler l'impact d'investissement en utilisant la 3D

Olivier FREROT, DDE de la Loire

Au sein de la DDE de la Loire, le projet « 3D » a été initié en 2004, avec l'acquisition de la BDTopo et de la BDOrtho de l'IGN. La DDE a également souhaité se doter d'un outil de communication sur le territoire Sud-Loire, mêlant une forte urbanisation et une topographie très variée. Pour ce faire, elle a passé un partenariat local avec le CRENAM, laboratoire de géographie de l'Université Jean Monet de Saint-Étienne, ainsi qu'avec Philippe Thébault, Paysagiste-Conseil qui dirige également une structure spécialisée en 3D.

2.1.1. Démarche d'élaboration

Après une phase d'expertise menée par le CRENAM, un groupe de travail interne à la DDE a été constitué en décembre 2004, afin de définir les besoins et les objectifs de nos différents services, ainsi que de ceux de partenaires extérieurs. Puis un marché d'études a été lancé pour un projet routier avec un volet de simulation en 3D. La plupart des ressources financières viennent de la route.

Une visualisation en 3D du contournement ouest de Saint-Étienne est projetée.

Ce projet a donné lieu à une succession de choix technico-économiques raisonnés en termes d'usages, d'apports techniques, de limites de la démarche et de coûts. Nous avons choisi l'outil technique le plus modulable et le plus simple possible, offrant une interface avec le SIG classique et les outils de CAO/DAO des bureaux d'études : AutoCAD. L'import de données géoréférencées existantes a effectivement été l'une de nos préoccupations.

Différentes captures d'images des outils de visualisation 3D SpaceEyes et TerraExplorer sont projetées.

Ces outils, plutôt simples, permettent une visualisation animée à partir de modèles numériques de terrain.

Depuis le printemps 2005, une phase d'acquisition d'outils de représentation de l'information géographique en 3D a été lancée. Puis, la construction de la maquette numérique du terrain a été confiée à une société privée, 3E.

Un survol en 3D de la vallée du Gier, de Givors à Saint-Étienne, est projeté.

L'outil 3D de la DDE de la Loire permet de valoriser la production et la gestion de l'information géographique en interne. Il permet, de plus, une progression des usages par le partenariat. Pour cela, outre l'ancien groupe de travail susmentionné, un groupe de travail élargi a été constitué.

2.1.2. Usages possibles

Nous avons constitué un groupe de travail afin de réfléchir aux usages possibles de l'information géographique et de les expérimenter.

L'un d'entre eux est la représentation des zonages dans le cadre d'un projet de PPR ou de PLU. Dans ce cadre, notre outil 3D permet de mieux faire comprendre les problématiques et de lancer des débats intéressants.

Il permet :

- de sensibiliser et d'opérer des vérifications pour l'instruction des actes d'application du droit du sol (ADS) ;
- la représentation des zonages PLU avec le règlement associé ;
- un repérage de données de patrimoine industriel remarquable ;
- des études d'accessibilité de certaines zones du territoire (fonds de vallée, etc.);
- la visualisation de projets d'aménagements routiers (contournements, aménagements de centres-bourg...

2.1.3. Ressources nécessaires

Les ressources nécessaires à un tel projet 3D sont les suivantes :

- Ressources Humaines : formation aux SIG et à la gestion de la 3D, formation aux logiciels spécifiques 3D ;
- Données : acquisition de référentiel spécifique (type BDTopo), acquisition d'un socle déjà modélisé en 3D sur une partie du département : le Sud-Loire ;
- Outils : un logiciel de traitement de données altimétriques (extension du SIG), des logiciels de création de maquettes, des logiciels de visualisation et un ordinateur puissant pour le stockage de toutes ces données.

2.1.4. Difficultés de mise en œuvre

Les difficultés de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- identifier les besoins et les usages ;
- faire correspondre l'offre aux besoins exprimés et aux ressources internes ;
- amener les porteurs de projets (chargés d'études, techniciens de bureaux d'études) à gérer des informations géographiques.

2.1.5. Une progression des usages par le partenariat

Nous avons constitué un « groupe de travail 3D » externe élargi pour la mise en œuvre d'une expérimentation, sur le thème : « méthodes et techniques de représentation de l'information géographique en 3D pour servir les besoins des "aménageurs" ». Il a réuni :

- les partenaires locaux : SEM, Ville de Saint-Étienne, EPORA, PNR du Pilat, EPURES ;
- les producteurs de données : IGN, IFN, BRGM, DIREN, ONF ;
- des partenaires privés : IGO, Autodesk, Desvignes Conseil, GVA.

S'agissant des producteurs de données, nous avons passé des conventions avec l'IGN afin d'obtenir leurs données et les droits de les communiquer à d'autres organismes, en échange de quoi nous leur restituons le résultat de nos travaux. Nous avons réalisé que chaque producteur de données avait des logiques métier propres, centrées, par exemple, sur la forêt pour l'IFN, la géologie pour le BRGM, mais qu'ils ne dialoguent pas entre eux : ils développent leurs propres outils, sans bien en connaître l'utilité. Progressivement, ils ont commencé à se parler pour progresser et tenir compte, non seulement de leurs besoins, mais également des besoins des autres organismes.

Parmi les partenaires privés, GVA est le bureau d'études de Philippe Thébault. Il accueille Florence Jacquinod, qui réalise une thèse CIFRE, financée à environ 50 % par le ministère de la Recherche. Elle passera maintenant un tiers de son temps à la DDE, un tiers à l'Université Jean Monnet et le dernier tiers, chez GVA, pendant trois ans. Cela nous assurera un suivi méthodologique, en lien avec le CNIG.

Je voudrais enfin vous signaler l'organisation, le 7 décembre, d'une journée sur le thème : « Le SIG et sa lecture partagée », en partenariat avec La Gazette des Communes.

2.1.6. Questions

François COMMEAUX, DDE de Lozère

La lourdeur d'un tel projet peut inquiéter. Pour ma part, j'ai reçu le logiciel il y a une semaine et la réalisation de la maquette proprement dite, comportant le modelé du terrain et les bâtiments en 3D, ne m'a pris que deux jours, une fois la formation à son utilisation terminée. La facilité d'utilisation de ces outils est donc déconcertante.

François SALGE

De plus, la visualisation en 3D apporte une dimension nouvelle, plus lisible que les plans, ce qui peut avoir son importance lors de réunions avec les collectivités locales ou le grand public.

Françoise de BLOMAC, Journaliste

Travaillez-vous sur le différentiel de compréhension entre le territoire représenté en 2D et en 3D ?

Florence JACQUINOD, CRENAM/DDE 42/GVA

Tel est le sujet de ma thèse menée avec le CRENAM. Le plus difficile est de définir les nouveaux usages de l'outil avec les professionnels du métier, mais aussi de leur montrer à quoi la 3D peut servir afin de développer leurs besoins. La représentation en 3D peut effectivement susciter des craintes chez certains, alors que d'autres trouveront d'emblée cet outil très intéressant.

2.2 Localisation du logement social : exemples d'analyses et de croisements

Thierry VATIN, DRE Adjoint de Midi-Pyrénées

2.2.1. Présentation du pôle Géomatique Midi-Pyrénées

Depuis 2003, nous avons mutualisé les moyens de la DRE et de la DDE 31 et nous les avons mis à la disposition de tous les services de la Région, avec la création d'un poste de Chargé de Mission régional en Géomatique pour animer le réseau des 8 DDE. En 2005, ce pôle Géomatique a été intégré à l'Agence en Réseau des Études, qui a permis le développement d'une expertise par service concernant la connaissance des territoires.

2.2.2. L'utilisation en information géographique de la localisation du logement social

L'intégration des données concernant le logement social dans le SIG permet des analyses spatiales. Un enrichissement supplémentaire provient des croisements qui peuvent être réalisés avec l'ensemble des données disponibles : périmètres de ZUC, de quartiers, d'agglomérations, de départements, zones de risques (inondation, sécheresse...), zones de bruit, proximité de lignes de transports en commun.

La géolocalisation de l'habitat social est le préalable à toute analyse. Le choix a été fait, depuis de nombreuses années, de géoréférencer le fichier EPLS, basé sur les adresses du parc social public.

Nous avons également noué un partenariat avec l'AUAT, Agence d'Urbanisme de Toulouse, qui souhaitait une exploitation très précise de la géolocalisation, allant jusqu'à détourner chaque bâtiment. Cet atlas est mis à la disposition de l'ensemble des DDE de la Région, via l'Intranet de la DDE Midi-Pyrénées et son Extranet, pour les partenaires : les bailleurs sociaux, qui renseignent la base de données.

2.2.3. Exemples de croisements d'informations

Des exemples de croisements d'informations, à l'aide de cartes, sont présentés à l'appui de cette présentation, pour différentes utilisations.

Nous couvrons toute la région. Les données ont été géocodées à partir de 2002. Elles l'ont été à l'adresse précise, pour ce qui est des agglomérations et des bourgs principaux, et au lieu-dit ou à la commune, dans le secteur rural.

Il est possible de croiser les données de périmètres de ZUS et de parcs de logement social, d'opérer le détournement d'opérations de démolition, ou encore d'interroger la base de données pour définir telle ou telle proximité géographique.

Il est également possible de faire des requêtes spécifiques, par exemple pour différencier les différents gestionnaires du parc locatif public sur un territoire donné. D'autres utilisations sont l'information aux acquéreurs et locataires, ou encore la réalisation d'un atlas du parc locatif social comportant des cartes d'aléas inondations et sécheresse. Les organismes HLM sont demandeurs de ce type de cartographie.

D'autres utilisations possibles sont le croisement du parc locatif social et des zones de bruit et d'infrastructures routières, la délimitation de la zone située à moins de 800 mètres d'une station de métro afin d'apprécier l'accessibilité des logements sociaux au réseau de transports collectifs, la délimitation de la desserte à 300 mètres des arrêts d'une ligne de métro...

Autre exemple, enfin : l'article 55 de la loi SRU oblige les communes de plus de 3 500 habitants à avoir 20 % de logements sociaux sur leur territoire, sauf celles dont plus de la moitié du territoire est en zone inconstructible. L'une d'entre elles, située dans l'agglomération toulousaine, avait objecté le fait que plus de la moitié de son territoire était couvert par le périmètre de bruit de l'aéroport de Blagnac. Le SIG a permis de vérifier cela et, bien entendu, c'était faux. Néanmoins, de nombreux logements sociaux de cette commune sont situés en zone de bruit.

2.2.4. Conclusion

La localisation du logement social se révèle être un outil précieux pour l'analyse urbaine. L'utilisation de l'atlas dans des domaines très divers montre l'intérêt des outils transversaux pour appréhender le contexte général. Il s'agit d'un investissement inscrit dans la durée, sur plusieurs années. L'exploitation de cet outil demande des compétences expertes. Pour en savoir davantage, vous pouvez vous adresser au Pôle Géomatique régional de Midi-Pyrénées, dirigé par Mireille MULLER, ainsi qu'à Pascal ASTRUC.

L'essentiel, selon moi, n'est pas de disposer de tels atlas, mais de les utiliser pour croiser des données, ce qui permet d'enrichir et de fiabiliser des bases de données.

2.2.5. Questions

Guy LEVI, DDE du Rhône

Au plan qualitatif, travaillez-vous avec l'OPHLM pour intégrer des données sur les impayés, ou encore les vacances de logements ?

Thierry VATIN

Pour les impayés, nous ne le faisons pas, mais pour les vacances de logements, oui. Nous opérons des croisements avec les données IRIS.

Marie-Claire GRIMA, DGUHC

Les données sur les impayés ne font pas partie des variables renseignées dans l'EPLS.

Par ailleurs, l'un des problèmes de l'EPLS est qu'il s'agit d'une source ayant un statut particulier, puisqu'elle comporte des variables sensibles et d'autres, non sensibles. Dès lors, comment la DRE Midi-Pyrénées a-t-elle pu négocier pour les faire apparaître sur son atlas ? En effet, la vacance de logements est, déjà, une donnée sensible, qui peut rapidement poser des problèmes de diffusion, mais aussi de fiabilité.

Thierry VATIN

Ce travail est opéré par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Toulouse. J'ignore comment elle s'est entendue avec les bailleurs sociaux pour la diffusion des données, mais l'exploitation n'a été faite que sur Toulouse même.

Gilles PINEL, DRE du Limousin

Au cours de l'été 2006, au moment de l'agitation préfectorale sur les CUCS, il a fallu lancer des opérations de localisation du logement social. Notre statisticien régional a accepté de nous donner des extraits de l'enquête EPLS. Cela étant, il nous a fait part de certaines restrictions d'usage des données de cette enquête. Cela m'intéresserait de savoir si vous avez passé une convention avec votre statisticien ou avec la DAEI.

Guy VIENNOT, Statisticien Régional, DRE du Centre

Sur le fond, cette enquête est protégée par le secret statistique, qui répond à des préoccupations précises. En effet, dès lors qu'un taux de vacance pourrait être utilisé contre l'organisme qui a répondu à l'EPLS, nous pourrions craindre que lors de sa prochaine sollicitation, il réponde de manière biaisée à cette enquête. Le secret statistique vise donc à assurer la sincérité des réponses des différents organismes HLM contactés.

2.3 Dans le domaine du droit des sols : informatisation des PLU et des SUP et utilisation pour l'application du droit des sols

Christian LEVY, DDE de la Sarthe

2.3.1. Contexte local

Au sein de la DDE de la Sarthe, la démarche menée sur le SIG est liée à un contexte local favorable, caractérisé par :

- un partenariat de la DDE avec la SECOS, société d'aménagement du conseil général, depuis quatre ans, pour la mise en place d'un SIG en Sarthe. Cet accord a été décliné pour chaque collectivité. Concrètement, le conseil général, chaque collectivité et un certain nombre d'opérateurs de réseaux

(EDF, GDF...) devaient se charger de la digitalisation du cadastre, la DDE fournissant, en contrepartie, les documents d'urbanisme ;

- l'existence de plusieurs démarches en région des Pays de la Loire : le SIG Loire, le cahier des charges régional de la numérisation des PLU (afin d'ériger une norme partagée par tous sur les aspects graphiques des documents d'urbanisme, mais également les servitudes d'utilité publique. Ce travail nous a permis d'accélérer notre projet), la participation de la SECOS au groupe de travail présidé par M. Caillaud, Député de la Vendée ;
- la mise en place, en mars 2006, d'un atelier de l'aménagement et de l'habitat afin de développer une analyse partagée du développement territorial et des observatoires techniques. Les résultats de cet atelier seront consultables sur le SIG et le site Internet de la DDE.

Le Préfet a confié à la DDE la mission de coordonner le SIG départemental en inter-services. Dans la Sarthe, la DDE assure effectivement l'instruction des permis de 358 communes sur les 375 que compte ce département, dont 163 disposent d'un PLU ou d'un POS. Suite à sa restructuration, qui a provoqué le passage de 12 à 5 subdivisions, la DDE devait effectivement jouer un nouveau rôle de conseil en aménagement des unités territoriales. La réforme de l'ADS a encore ajouté à l'opportunité de cette réorganisation.

2.3.2. Présentation du projet de SIG thématique

L'équipe d'élaboration du SIG thématique est composée d'Hubert Lecointre, responsable du service Urbanisme ADS, et de Laure Lucas, responsable du pôle Géomatique de la DDE mis en place dans le cadre de la récente réorganisation.

Le SIG thématique (SIG-ADS, pour « application du droit des sols ») comportera deux outils différents :

- une aide aux usagers et aux collectivités : la consultation sur Internet des possibilités de construire sur une parcelle et des servitudes attachées, projet en partenariat avec le conseil général ;
- une aide aux instructeurs ADS : la consultation simple et rapide des PLU numérisés.

2.3.2.1 Aide aux usagers et aux collectivités

Cet aspect visait à donner aux citoyens la possibilité de consulter le droit à construire sur leur parcelle. Cette consultation en ligne devait également avoir un aspect éducatif, devant permettre le dépôt de dossiers en suivant les règles administratives en vigueur, facilitant ainsi l'instruction. Nous avons donc inclus sur le site des formulaires d'explication sur la constitution de dossiers à partir du SIG mis en place.

Pour les collectivités, le principal intérêt est la mise à disposition, en ligne, de leur PLU et SUP, ce qui leur donne une plus grande facilité de lecture de leur territoire lors des conseils municipaux et réunions publiques. Elles voient également le SIG ADS comme une assistance pour le développement de leur propre SIG par la SECOS, contre rétribution de cette dernière.

Pour les professionnels, notamment ceux de l'immobilier, le SIG ADS constitue un moyen d'enrichir leur professionnalisme, via la consultation en ligne des droits à construire.

2.3.2.2 Aide aux instructeurs ADS

Hubert LECOINTRE, Chef du Service Aménagement, DDE de la Sarthe

Sur l'aspect aide aux instructeurs, notre objectif était de permettre une consultation simple et rapide des PLU numérisés afin d'améliorer :

- les tâches en amont : sécuriser la recevabilité (dans le cadre de la réforme de l'ADS, la phase de recevabilité des dossiers va se trouver contrainte, puisque les instructeurs disposeront dorénavant d'un délai d'un mois pour faire parvenir aux maires les éléments requis pour constituer les dossiers), impliquer les services des mairies afin de détecter les dossiers non-recevables ;
- les tâches d'instruction : la consultation des PLU numérisés à la parcelle (zonage, règlement d'urbanisme, servitudes, emplacements réservés) et des données « métier » (exemple : antériorité des CU), la possibilité de faire des requêtes spécifiques (par exemple, sur les réseaux, les installations classées, les zonages d'assainissements et les autres problématiques : risques PPR, etc.)

2.3.3. Mise en œuvre

Christian LEVY

La mise en œuvre du projet prévoit les étapes suivantes :

- numérisation des PLU et SUP des communes dotées d'un cadastre numérisé : fin 2006 – début 2007 (financement Équipement) ;
- bouclage de la numérisation du cadastre courant 2008 (financement conseil général et collectivités) ;
- poursuite de la numérisation des PLU et SUP au fur et à mesure de la production du cadastre numérisé : 2007 – 2008 (financement Équipement) ;
- engagement des collectivités et de l'Association des Maires sur la prise en charge de la mise à jour des PLU sur la base du cahier des charges régional de numérisation ;
- mise à jour des données parcellaires mensuelles via la DGI.

Les communes se sont engagées à nous fournir, sur la base d'un fichier régional, la réactualisation de leur PLU. Elles nous ont donné leur accord pour ce faire, sachant que notre démarche est soutenue par l'Association des Maires, dont le président est également à la tête du conseil général.

Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises de service public (EDF, GDF, CGE...), qui sont partie-prenante du protocole depuis quatre ans, seront intégrées à la base de données.

2.3.4. Contexte de développement du projet

Le contexte organisationnel de notre projet est le suivant :

- la mise en place d'un groupe de réflexion départemental inter-services, qui a positionné la DDE sur le projet en accompagnement de l'action de la DRE au titre du SIG Loire ;
- la création d'un pôle Géomatique rattaché à la Direction dans le cadre de la nouvelle DDE et le déploiement d'un SIG sur la thématique de l'ADS au sein du service Urbanisme ;

- la mise en place d'un comité de pilotage interne DDE pour le déploiement de l'information géographique (enjeux, stratégie, formations...);
- une réflexion en cours avec la DDAF sur les échanges de données dans le cadre du DSL IAT;
- la création d'un club d'utilisateurs, s'appuyant sur le comité d'administration du projet départemental, existant depuis quatre ans.

2.3.5. Planning

S'agissant d'une démarche partagée avec les collectivités, quatre communes se sont portées volontaires dans le cadre de la démarche de SIG départemental. Nous allons mener des expérimentations avec ces dernières, avant de procéder au choix des logiciels de visualisation, en début d'année 2007. pour le projet SIG/ADS qui sera utilisé par les instructeurs ,nous travaillons avec le Cete de Nantes pour tirer le maximum de ADELIE/CARTELIE quitte à faire des développements spécifique d'appoint. Pour le projet mise en ligne il y a une urgence du fait de la demande du conseil général (objectif mars) et dans un premier temps nous pourrions travailler avec un logiciel du marché. A terme les deux projets seront communs..

Les autres étapes sont les suivantes :

- préparation des conventions avec les communes pour la mise à jour de leur PLU : mars 2007 ;
- finalisation de l'outil SIG/ADS/Métier : septembre 2007 ;
- déploiement dans l'ensemble des unités territoriales : mai-juin 2007.

2.3.6. Réflexions à conduire

Nous allons devoir réfléchir aux aspects suivants :

- l'adéquation du SIG ADS avec le logiciel ADS-2007 ;
- l'évolution de la base de données parcellaire et incidence sur le SIG ADS ;
- le groupe de travail et la convention spécifique avec la DGI sur la fonctionnalité et l'échange de données liées aux calculs de base d'imposition ;
- la mise à jour des servitudes par les partenaires ;
- l'extension des fonctionnalités pour les structurer ;
- l'articulation du SIG ADS avec les différents SIG préexistants.

Ce projet est partagé par le Préfet et le président du conseil général de la Sarthe, qui ont à cœur de faire jouer à la DDE un rôle de maître d'œuvre.

2.3.7. Questions

Karine PESTELARD, DDE des Vosges

Vous évoquez un accord départemental avec EDF et GDF : sont-ils d'accord avec une mise en ligne des données sur Internet ou Extranet ?

Christian LEVY

Pas encore pour le grand public. En revanche, leurs données seront mises à la disposition des collectivités.

Karine PESTELARD

Sur quelle ligne de crédit avez-vous fait passer la numérisation des PLU par un bureau d'études ?

Christian LEVY

Nous l'avons affectée à la ligne de crédit du ministère de l'Équipement pour une part sur AUIP.

2.4 Pour les Plans de Prévention des Risques : utilisation d'un SIG dans le cadre de l'élaboration de PPRN littoraux

2.4.1. L'exemple du PPRN littoral de Charente-Maritime

Denis ROUSSIER, DDE de Charente-Maritime

Cette intervention a été appuyée par la visualisation de cartes et séquences animées.

L'île de Ré est confrontée à deux risques majeurs : les incendies de forêt et la submersion (l'océan est susceptible d'envahir le territoire).

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un risque est la confrontation d'un aléa et d'un enjeu. Sur le secteur de La Couarde, nous avons établi une cartographie des risques de submersion, sur la base d'un mécanisme de calcul par casiers se remplissant successivement avec la marée suite à la rupture d'une digue. Cette superposition de différentes couches a permis de mener la négociation du PPRN avec les élus locaux.

Un autre élément intéressant est la visualisation de certains objets particuliers, par exemple les maisons, les pistes cyclables et leur vulnérabilité en cas d'incendie de forêt.

S'agissant des partenariats, nous avons eu de la chance. En effet, le président du conseil général a fait créer un Syndicat Mixte en vue de l'informatisation des 470 communes du département de Charente-Maritime. Dans ce cadre, l'orthophotoplan a pu être acquis. Je peux consulter quotidiennement sur n'importe quel certificat d'urbanisme ou territoire du département l'ensemble des orthophotoplans de 1999 et 2003. De plus, la communauté de communes de l'île de Ré était en avance s'agissant de la numérisation du cadastre, outil précieux. Nous avons pu négocier avec ces partenaires afin d'obtenir des informatisations sur les cadastres et la mise à jour des PLU, ce qui a permis de pousser jusqu'à son terme la logique du PPR.

De fait, aujourd'hui, les instructeurs de permis de construire sur l'île ont accès à une base de données très complète, qui permet, en cliquant sur une zone du PPR, d'obtenir son règlement exact et de pouvoir instruire le dossier. Cette base de données existe dans chaque commune de l'île et le public peut venir la consulter.

Par ailleurs, nous avons réalisé une simulation afin de montrer aux élus locaux les effets de l'expansion de la mer en cas de rupture d'une digue.

2.4.2. Les PPRN en Martinique

Jack ARTHAUD, DDE de Martinique

La Martinique est concernée par de nombreux aléas : inondation fluviale et torrentielle, submersion, houle et érosion du littoral, mouvements de terrain (glissement, coulée de boue, chute de bloc, éboulement), séismes (effet direct, liquéfaction, faille), volcanisme (retombées aériennes, coulées pyroclastiques, intrusion de lave, émanations de gaz, lahars (coulées), mouvements de terrain, tsunamis et cyclones.

Le PPRN, initié en 2000, définit des aléas et des enjeux. Leur croisement donne la partie réglementaire du PPR, en délimitant 5 zones. Aux trois types de zones connus en Métropole, nous en avons effectivement ajouté deux :

- les zones orange, qui sont des zones d'aléas forts sur lesquelles existe un enjeu d'aménagement ;
- les zones violettes, qui sont des zones d'aléas forts sur lesquelles des conséquences d'événements récents (mouvements de terrain...) sont en cours.

Nous avons également détaillé des règlements différents selon la nature d'aménagement ou d'instruction. Pour les combiner, les documents papier se sont avérés inexploitable. Nous avons donc immédiatement choisi de travailler sur la base d'un SIG, consultable sur Internet à partir du site de la DDE de Martinique :

<http://www.martinique.equipement.gouv.fr>

Ce site donne accès au SIG en 3 pages :

- une page d'introduction, qui rappelle le fait que le plan de prévention des risques est un outil de prévention, et qu'il en existe d'autres en matière de sauvegarde, d'information et d'organisation des secours ;
- une page permettant à l'utilisateur de se localiser à partir du nom de la commune, du quartier ou des références cadastrales de sa parcelle ;
- une troisième page, qui constitue le cœur du site, qui regroupe toutes les informations en 4 clics : la gestion des fonds de plans, l'information sur les zonages réglementaires, un utilitaire de zoom et de déplacements (notamment un outil permettant d'avoir l'information que l'on souhaite par rapport à la présence de tel ou tel aléa).

Il est possible de générer un état imprimable mêlant les informations sur le zonage réglementaire, les cartes des aléas et les règlements associés.

L'intérêt du site est que seul un SIG permet de regrouper l'ensemble des informations avec une recherche unique. Il permet :

- une économie en reprographie : le PPR, en Martinique, représente effectivement 350 plans couleur au format A0 et plus de 20 000 pages A4 ;
- un gain de temps en consultation et recherche de l'information : pour accéder à l'information, il fallait jusqu'ici retrouver le dossier de la commune considérée et consulter les cartes des aléas, la carte des enjeux, les tableaux de croisement, la carte du zonage réglementaire et les règlements associés. Il fallait, au minimum, 10 minutes pour une personne habituée à manipuler un PPR Martinique, contre quelques secondes avec Internet.

Enfin, couplé avec Internet, le PPR est accessible au plus grand nombre et, notamment, aux professionnels travaillant avec cet outil, comme les notaires et les agences immobilières. Nous enregistrons actuellement plus de 1 500 connexions par mois. Ce chiffre devrait tripler à partir de décembre 2006 avec l'arrivée d'une nouvelle fonctionnalité : un outil de génération automatique des documents d'information pour les propriétaires bailleurs ou les vendeurs.

2.4.3. Questions

François SALGE

Comment ce travail s'interface-t-il avec l'application de cartographie des risques imposée par le MEDD ?

Jack ARTHAUD

Nous ne sommes pas dans la même démarche. Nous avons envisagé de mettre à disposition les seules cartes d'aléas, mais cela ne permettait pas d'avoir accès à l'ensemble de l'information. En l'occurrence, il est possible d'avoir accès à toutes les informations utiles en trois clics. Cette dynamique d'accès à l'information est donc différente de celle développée par le MEDD.

François SALGE

Vous avez donc privilégié la géographie plutôt que la thématique comme point d'entrée de l'utilisateur.

Jack ARTHAUD

Oui. Très clairement, le point d'entrée est la parcelle de l'utilisateur, visualisable à partir de l'orthophotoplan. Avec un simple clic, il peut avoir toutes les informations relatives à son terrain, au regard, aujourd'hui, de la prévention des risques et, demain, par rapport à l'information des acquéreurs et des vendeurs. Actuellement, les professionnels de l'immobilier sont effectivement démunis : ils ignorent ce qu'ils doivent faire figurer sur les documents prévus par la loi et où récupérer l'information. Un agent immobilier faisait ainsi payer, en moyenne, 150 euros à ses clients la fourniture d'un état sur les risques naturels liés à sa parcelle. A partir de la semaine prochaine, ce sera gratuit.

De la salle

Quel est le support informatique de votre outil ?

Jack ARTHAUD

Il s'agit d'un logiciel libre, Mapserver, développé par l'Université du Minnesota et l'armée américaine. Nous avons précédemment travaillé avec l'application MapXtrem sur un Intranet relatif à la gestion du littoral en Martinique. Nous avons voulu nous affranchir de l'ensemble des droits d'utilisation et de diffusion, sauf ceux de l'IGN, afin de mettre l'information à la disposition de tous sur Internet.

Guy LEVI, DDE du Rhône

Quid de l'interface avec l'application CARTO-RISQUE du MEDD ?

Jack ARTHAUD

Le site a été créé en 2003, avec la bénédiction du MEDD.

Jean-Pierre CHRETIEN

La DDE du Vaucluse a également réalisé un site Internet pour l'IAL : <http://ial-vaucluse.org>. Pour ce faire, elle a utilisé la technologie DynMap, qui permet de réaliser l'équivalent de Mapserver.

Dominique BOUTON, Mission Information Géographique

Parmi les professionnels de l'immobilier, il y a les instructeurs de l'ADS. Cette information et votre système sont-ils utilisés à l'intérieur de la DDE ?

Jack ARTHAUD

Oui, tous les jours. Sans cet outil, les instructeurs seraient dans l'incapacité d'instruire les permis de construire.

2.5 Pour la mise en œuvre d'observatoires des territoires : l'expérience SIGREEL

Gilles PINEL, Responsable du Service Études, Prospective et Évaluation, DRE du Limousin

Le service Études, Prospective et Évaluation a été constitué dans le cadre de la nouvelle configuration de la DRE du Limousin, il y a un mois. Il recouvre les moyens d'étude et de prospective, le pôle Géomatique – qui comprend deux personnes – et l'ancien conseil en gestion et management, aujourd'hui appelé « pilotage de la performance ».

Je vais vous présenter un outil plus général que les SIG « métier » qui vous ont été décrits jusqu'à maintenant : le SIGREEL, Système d'Information Géographique du Réseau Équipement en Limousin. Il s'est construit à partir de 2002, sous la houlette du Directeur Régional Adjoint de l'Équipement du Limousin, qui chapeautait un administrateur de données et une animatrice du pôle géomatique

2.5.1. Contexte

Des réflexions étaient en cours, dans notre région, sur des SIG « métier », avec une couche « commerce », une couche « PLU » et une couche « logement ». Il nous a paru utile, à cette époque, de disposer d'un outil plus généraliste, permettant à l'ensemble des agents, notamment les chargés d'études, de s'approprier la problématique de l'information géographique.

Le maître-mot était de constituer « un réseau régional mutualisé », procédant :

- de décisions stratégiques collégiales, prises par les différents Directeurs ;
- de réflexions préalables transversales aux services, menées par les « thématiciens » ;
- d'une production partagée ;
- et permettant une utilisation ouverte à tous (Intranet, Internet).

2.5.2. Pour quoi faire ?

L'objectif de ce projet était :

- de patrimonialiser les données produites par les différents services en les plaçant dans un entrepôt accessible à tous ;
- de disposer d'outils permettant une connaissance globale et partagée des territoires ;
- d'améliorer la qualité de nos expertises de territoires ;
- de diffuser de l'information vers nos partenaires.

Un exemple de navigation sur le site Intranet du SIGREEL est présenté en séance.

L'atlas est, ainsi, un entrepôt de cartes produites par les services de la DRE. Ces cartes sont mises à jour régulièrement et diffusables.

Sur la partie consacrée à la carte interactive, nous avons fait intervenir un cabinet spécialisé afin d'élaborer un outil permettant de sélectionner une zone à analyser et l'échelle de l'analyse (commune, canton, subdivision, arrondissement, etc.). Cet outil ne permet pas encore de réaliser des analyses infra-communales. Il existe deux modes d'analyse : par plages de couleur, par symboles, ou les deux. Il suffit de choisir le thème ou le domaine dans lequel vous souhaitez avoir des informations, puis des indicateurs. Au final, vous obtenez une carte comportant les informations demandées. Vous pouvez également avoir

accès à différents indicateurs et données chiffrées sur la sélection que vous avez faite. Cet outil est en cours d'évolution, tant en termes de fonctionnalités que d'ergonomie.

Sur la partie « Photos aériennes », vous pouvez accéder à la BDOrtho de l'IGN sur les trois départements de la Région.

Enfin, la partie « Entrepôt de données » permet des entrées par thème de données ou par une base communale : en cliquant sur une commune, vous pouvez accéder à la totalité des données disponibles la concernant.

2.5.3. Des moyens conséquents

Les moyens mobilisés dans le cadre du projet SIGREEL sont importants. Ils sont aussi bien :

- financiers : 150 000 euros pour l'intervention du cabinet spécialisé et l'obtention des licences et outils de l'IGN (BDOrtho, BDTopo) ;
- techniques : lien entre les cellules informatiques et l'administrateur de données ;
- humains : 275 jours agent sur les quatre services, ainsi que l'affectation à 100 % de deux personnes composant le pôle Géomatique de la DRE ;
- relatifs à la communication : lettre d'information, animation...

2.5.4. Un schéma organisationnel, des acteurs et des missions

Le schéma organisationnel est le suivant :

- Décision : elle est prise par le Comité des Directeurs, composé du DRE et des trois DDE ;
- Pilotage : il est assuré par le CREEL, Comité Régional des Etudes et de l'Evaluation, piloté par l'un des Directeurs susmentionnés, selon une présidence tournante, avec un Chef de Service ;
- Animation et veille : elle est assurée par le pôle Géomatique mutualisé entre la DDE de Haute-Vienne et la DRE Limousin, composé d'une chargée de mission, d'un administrateur de données, d'un informaticien et d'un correspondant SIG par service. Un correspondant SIG a également été maintenu dans chaque DDE.
- Production : elle est assurée par les producteurs des trois DDE et de la DRE. Toute l'activité n'est pas réalisée au niveau de la DRE.

Sur cette base, des lettres de mission sont formalisées chaque année.

2.5.5. Le résultat

Les sessions de formation à l'outil ont rencontré un grand succès. Nous en avons organisé quatre ou cinq, qui ont réuni une cinquantaine d'agents chacune. Nous avons également réalisé des formations-actions, un binôme d'agents arrivant avec une lettre de commande précise de leur chef de service, qu'ils devaient essayer de réaliser à partir de l'outil SIGREEL.

Par ailleurs, il apparaît que les consultations se situent dans le « Top 10 » des statistiques Intranet depuis la mise en ligne de l'outil. Cela étant, l'utilisation de l'outil n'est pas forcément optimale à ce jour : il reste à connaître plus précisément les informations consultées.

En outre, le processus de mise à jour s'est avéré efficace et de nouvelles demandes d'évolution se sont fait jour.

2.5.6. Les éléments de réussite

Parmi les éléments de réussite du projet, je citerai :

- une implication hiérarchique forte et constante ;
- une finalité précise du projet ;
- la prise en compte de l'existant ;
- des points d'étapes réguliers et validés, avec la mise en place du comité régional ;
- des « ressources » dédiées ;
- la communication, les actions d'accompagnement.

2.5.7. Questions-réponses

Guy LEVI, DDE du Rhône

Il est aujourd'hui difficile d'obtenir des données sur les ventes, ou encore l'évolution du coût du foncier... On nous parle de différentes bases de données, notamment celles des notaires et des services fiscaux, mais existe-t-il une politique ministérielle en la matière ?

Marie-Claire GRIMA

Nous essayons de mener une politique ministérielle d'acquisition de données, dans la mesure de nos moyens financiers. Nous avons ainsi acquis la base des notaires pour un usage interne à l'Équipement, sur les années paires à partir de 2000. Les années 2000, 2002 et 2004 sont donc à présent disponibles. Mais nous n'envisageons pas de commercialisation. La seule diffusion possible est celle effectuée via un Intranet. Cette base est référencée à la parcelle, mais encore faut-il construire la couche ad hoc.

Nous réfléchissons également, pour la suite, à des idées de représentation permettant d'éclairer ces aspects, notamment l'extension de la tâche urbaine à partir des prix et des éléments sur les transactions foncières. Nous espérons aboutir en 2008 sur ce sujet.

Concernant d'autres types de données, nous n'avons pas encore de politique nationale. Nous nous interrogeons néanmoins, par exemple, sur une utilisation nationale du fichier MAJIC2 de la DGI.

Dominique BOUTON, Mission Information Géographique

Une source d'information intéressante pourrait être de regarder, dans les partenariats que l'on peut nouer avec les collectivités territoriales, ce qui se passe au niveau des DIA. Il y a là, en effet, une excellente source d'information sur la valeur patrimoniale de l'immobilier, à disposition des communes, même si elle n'est pas exempte de défauts.

Alain LAVILLE-FOURNIER, DRE Pays de la Loire

S'agissant des prix du foncier, il convient de signaler la reprise, au niveau national, d'un certain nombre d'initiatives régionales sur l'enquête des prix des terrains à bâtir, obligatoire depuis 2006. Elle permet d'interroger, à partir de la base SITADEL, toutes les personnes ayant obtenu un permis de construire pour une maison individuelle. Toutes les DRE vont être destinataires de ses résultats, ce qui permettra de retracer une évolution des prix.

Thierry VATIN

Pour développer l'accès aux données, nous pratiquons, en Midi-Pyrénées, un partage d'informations avec d'autres administrations, en particulier la DRAF, les DDA et la DIREN, avec lesquelles nous avons noué un partenariat afin de constituer un outil commun.

Nous avons par ailleurs monté un partenariat avec l'INSEE pour avoir accès à une base de données économiques sur les entreprises, qui est en cours de constitution.

Dominique BOUTON

Je voudrais revenir sur le thème de l'entrepôt, en tant que manière de patrimonialiser les données : cela est très important pour les services, car c'est ainsi que l'on peut produire de l'information qui a du sens. Un patrimoine peut avoir plus ou moins de valeur et il n'a d'intérêt que si sa valeur augmente constamment et que l'on ne le laisse pas se dégrader. Cela implique des processus de mise à jour pérennisés. Peut-être est-il préférable avoir moins d'informations, mais à jour, plutôt que beaucoup d'informations dont on ignore comment les réactualiser.

2.6 Conclusion de la matinée

François SALGE

Nous venons de voir un certain nombre d'outils métier, orientés vers les tâches des DDE, pour terminer sur la patrimonialisation de ces données à l'échelon d'une DRE, avec une forte implication des DDE. Ces expériences montrent combien il est judicieux de croiser tout le patrimoine de données dont on dispose.

Par ailleurs, j'ai été frappé par l'utilisation des SIG comme outils de dialogue et de communication entre les DDE et leurs partenaires, y compris lors de séances plénières avec la Préfecture et les collectivités locales.

En outre, les données capitalisées dans les SIG permettent, à l'évidence, de simuler tel ou tel événement : inondation, rupture d'une digue, nouvel aménagement... Ainsi, on est de plus en plus en situation de contribuer au débat sur les conséquences d'un tel événement, ce qui est très important dans le cadre d'une vision prospective du territoire.

Enfin, un SIG permet de réaliser des économies substantielles en études et ingénierie, mais aussi de rendre les personnels des DDE plus efficaces et, ainsi, de réaliser des gains de productivité.

3. Thème 2 : Les expériences partenariales

Animation : Marie-Claire GRIMA, Sous-Directrice OE, DGUHC

3.1 Organisation autour de l'information géographique en interministériel-département

Didier SOULAGE, Chef du Service « Développement et territoires », DDE de Saône-et-Loire

3.1.1. Présentation du service « Développement et Territoires » de la DDE de Saône-et-Loire

Au sein de la DDE de Saône-et-Loire, le nouveau service « Développement et Territoires », qui vient d'être reconfiguré suite aux récentes évolutions des DDE, intègre le service Géomatique et inclut également des bureaux Urbanisme et aménagement, Expertise territoriale, Économie et politiques territoriales – qui vise à observer l'organisation géopolitique et économique de nos territoires – Animation de l'Ingénierie d'appui territorial et, enfin, une mission Développement durable.

L'intégration du pôle Géomatique à ce service essentiellement tourné vers les territoires et leur aménagement durable n'est pas neutre et traduit une volonté forte de la DDE de Saône-et-Loire dans ce domaine. De même, sa nouvelle dénomination « géomatique » par rapport à la précédente « système d'information géographique » est délibérée ; ce pôle intègre les outils, mais aussi les méthodes et les notions d'administration des données, qui sont fondamentales.

3.1.2. La DDE, acteur du territoire

La DDE est un important concentrateur de données au niveau départemental. Elle dispose également d'une forte technicité en matière d'information géographique (par le biais de formations existant de longue date et de nombreuses conventions passées avec les fournisseurs de logiciels et de référentiels). Cette technicité ne se retrouve pas dans les autres administrations. De part sa position et sa volonté, la DDE se veut enfin un initiateur de partenariats.

Dans le cadre du plan Géomatique de la DDE de Saône-et-Loire, la question des partenariats a été primordiale, qu'il s'agisse de partenariats avec d'autres administrations, des collectivités ou d'autres acteurs institutionnels.

3.1.3. Les partenariats interministériels

A ce jour, il n'existe pas de structure interministérielle de coordination de l'information géographique en Saône-et-Loire. La DDE soutient et développe cette idée, mais sans doute n'a-t-elle pas encore trouvé à ce stade un écho suffisant dans les différents services départementaux. La DDE a néanmoins noué divers partenariats avec la DDASS, pour les servitudes liées à l'eau, notamment les périmètres de protection des captages, la DIREN, pour les servitudes environnementales, le SDAP, pour les monuments historiques, la DDAF, pour les stations d'épuration et leurs rejets, la DRAC, pour les zonages archéologiques, la DDCCRF, pour les équipements commerciaux et la DIV, sur la question des ZUS et les ZRU.

Les DIREN mettent à disposition l'ensemble des servitudes sur leurs sites Internet. Elles peuvent donc être librement téléchargées. Pour notre part, nous avons souhaité ne pas être un client *lambda* par rapport à la DIREN de Bourgogne, mais être, au contraire, un client particulier, qui ne soit pas obligé d'aller vérifier régulièrement les changements pouvant être opérés par cette dernière ici ou là. Notamment, il nous a paru important de pouvoir mener un vrai travail sur la qualité des données.

Tous ces partenariats font l'objet de conventions, de même que ceux passés avec la communauté d'agglomération de Chalon Val de Bourgogne, la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines, la Ville de Gueugnon sur la question du cadastre, le Syndicat Mixte Saône-Doubs sur les questions des digues, des permis de construire et du PPRI, avec le SDIS pour ce qui est des ERP, des centres de secours et, là encore, des PPRI, ainsi qu'avec GDF sur la question des canalisations.

3.1.4. La formalisation du partenariat

Il s'agit d'une étape indispensable, car elle est réalisée au niveau des directions des services. Elle les implique donc forcément et les met en situation de prendre une décision afin de valider le partenariat. Les conventions ainsi ratifiées portent essentiellement sur :

- les données échangées ;
- les modalités de mise à jour ;
- les droits d'utilisation et de propriété.

Ainsi, les conventions se veulent porteuses de sens et d'engagement pour les deux structures signataires.

3.1.5. Les bénéfices pour les partenaires, pour la DDE et l'Administration

Pour nos partenaires, les conventions « information géographiques » apportent :

- une mise sous forme de SIG et restitution ;
- un catalogage ;
- une remontée d'information sur les incohérences que nous avons trouvées dans les données brutes qui nous ont été fournies ;
- la mise à disposition d'informations émanant de la DDE, comme l'état d'avancement des documents d'urbanisme ;
- la fourniture de lots de données ;
- l'opportunité de structurer une compétence géomatique dans l'administration partenaire.

Ce dernier point fonctionne bien et monte en puissance.

Pour la DDE, ces conventions permettent de disposer de données fiables, à jour, superposables à d'autres informations et documentées. Elles permettent également de disposer d'un partenaire qui structure sa propre compétence géomatique, gage d'un partenariat gagnant-gagnant.

Pour l'Administration, enfin, elles permettent :

- d'obtenir des données mises en forme et documentées (SIG) ;
- d'obtenir des données cataloguées, partagées et fiabilisées ;
- de développer des cultures partagées ;
- de constituer des îlots de compétences qui se développent dans les différentes administrations et qui favorisent le dialogue et l'échange de données.

3.1.6. L'intérêt d'une structure de coordination interministérielle en Saône-et-Loire

Comme je l'ai déjà indiqué, nous n'avons pas de structure de coordination interministérielle en Saône-et-Loire. Une telle structure devrait, selon nous, être placée sous l'égide de la Préfecture, avec un appui évidemment très fort de la DDE.

La DDE peut certes produire des cartes brutes à la demande, et elle le fait, mais sa véritable valeur ajoutée réside dans l'ingénierie de l'information géographique et de la connaissance des territoires. Notre véritable valeur ajoutée réside bien dans notre capacité à répondre à des questions telles que "où est l'eau ?" quand la Saône déborde, et non dans notre capacité à imprimer des extraits de la BDOrtho, disponibles désormais très largement sur internet, notamment.

Dans un département voisin, 4 personnes de la préfecture ont été formées à MapInfo et 2 licences achetées (bureau de l'urbanisme et SID-PC) : oui, il est possible de construire de vrais partenariats gagnant/gagnant, même avec la préfecture.

C'est tout l'intérêt d'une structure interministérielle qui apporterait :

- une vision et une gestion coordonnée des compétences ;
- des outils et protocoles communs ;
- un positionnement cohérent vis-à-vis des partenaires extérieurs (une politique de l'État) ;
- une approche partagée des territoires, en liaison avec les pôles départementaux et régionaux ;
- des mutualisations (cadastre, référentiels...) ;
- une implication de la Préfecture.

3.1.7. Questions

Thierry VATIN

Avez-vous engagé un partenariat avec le TPG, afin d'avoir des informations importantes, telles que le potentiel fiscal ? Pour notre part, nous avons éprouvé d'importantes difficultés à le faire.

Didier SOULAGE

Nous en sommes aux balbutiements sur ce point. Nous avons inclus le TPG dans notre pôle Aménagement, Urbanisme et Développement durable, notamment pour son atelier de prospective. Il a d'ailleurs facilement accepté d'y participer. Mais nous ne travaillons pas encore de manière plus approfondie avec lui. Par la suite, il faudra initier des échanges d'informations.

De la salle

Je ne comprends pas le discours qui consiste à dire : « nous ne sommes pas les "grouillots" du Préfet ». Même si nous ne le sommes pas totalement, lorsque l'on arrive en réunion avec le SIG et que l'on est capable de le mettre en œuvre, on montre que l'on est utile.

Marie-Claire GRIMA

Au sein de la DGUHC, nous sommes des partenaires de la Préfecture, sans pour autant être des préparateurs de commandes. Nous pouvons tout de même leur donner de l'appétence de développer des partenariats avec les DDE sur l'information géographique.

Didier SOULAGE

Chaque fois que nous répondons à une commande de préparation de cartes passée par la Préfecture, nous lui signalons qu'elle peut disposer en propre d'un certain nombre d'outils. Je fais même du prosélytisme pour Cartélie. Sur notre site Internet, nous avons un lien Cartélie qui permet de trouver l'ensemble des référentiels du département, en fonction du seuil de zoom de la carte. Nous cherchons donc à donner de l'appétence à la Préfecture sur ce genre de sujets afin d'éviter que le Directeur de Cabinet nous appelle pour nous demander la photo aérienne d'un site, alors qu'il pourrait l'obtenir directement par le biais d'un simple lien Internet.

Dominique BOUTON

Les situations des DDE sont très diverses. Dans certains départements, les Préfets poussent à la réalisation de SIG. Dans d'autres, la commande préfectorale ne vient pas. Dans ces derniers, qu'à cela ne tienne : passons des partenariats entre administrations et techniciens. Si la commande préfectorale vient suite à cela, tant mieux. Si elle ne vient pas, tant pis : ce seront alors, en quelque sorte, les ailerons manipuleront le manche à balai.

3.2 Une expérience de partenariat État-Collectivités dans le cadre du PGN, Pôle Géomatique Normand

Jean-Michel ROGOWSKI, DRE Adjoint de Basse-Normandie

Lorsque l'on parle de partenariats État-Collectivités, il faut souligner le fait que, dans notre cas, de telles démarches ont été possibles parce que notre Région, la Basse-Normandie, est de taille modeste, puisqu'elle ne compte que trois départements.

Le Pôle Géomatique Normand (PGN) est un réseau animé par le conseil régional de Basse-Normandie, qui s'est fédéré en 2002 en créant un lien fort avec la DRE et le SGAR, sachant que dans notre région, les relations entre les services de l'État et les collectivités sont traditionnellement bonnes. Il s'agit d'un réseau dynamique qui regroupe 70 structures, parmi lesquelles des collectivités – conseil régional, Conseils Généraux –, les Administrations d'État, des SDIS, parcs naturels régionaux, EPF, ou encore exploitants de réseaux de transports en commun. Il est composé de 90 géomaticiens et de responsables administratifs.

3.2.1. La genèse du PGN

Le conseil régional de Basse-Normandie a pris une décision stratégique : mettre en place des outils de connaissance du territoire et les partager avec d'autres acteurs. A l'époque, le conseil général du Calvados était moteur, car il avait acquis un orthophotoplan, qu'il avait mis gratuitement à la disposition des collectivités et de la DDE. Le conseil régional a voulu fédérer cette démarche.

A la même époque, le conseil régional comptait une géomaticienne compétente et enthousiaste. Le SGAR et la DRE se sont immédiatement associés à la démarche. Ils comptaient également une personne compétente en géomatique et motivée pour constituer un tel réseau. Cette motivation a permis de faire naître une synergie entre ces trois entités fondatrices.

3.2.2. Objectifs

Les objectifs du PGN sont les suivants :

- fédérer les compétences humaines et techniques dans le domaine de l'information géographique ;

- aider à constituer et mettre à disposition des référentiels géographiques communs ;
- aider à développer des outils de connaissance du territoire ;
- assurer une veille technologique.

3.2.3. Actions

L'action la plus ancienne mise en œuvre par le pôle est l'acquisition mutualisée de licences étendues BDOrtho IGN par les collectivités. Le conseil régional a décidé d'acquérir cette dernière avec les Conseils Généraux en 2003, avec des licences étendues permettant à tous les adhérents du pôle, dont les services de l'État, d'en bénéficier.

Une autre action a été la création d'un dictionnaire de données avec des animateurs thématiques. Aujourd'hui, il est consultable à partir d'un site Internet, accessible à l'ensemble des adhérents du pôle Géomatique. Il comporte, notamment, des cartes issues du conseil régional.

La dernière action emblématique est la création, en 2006, d'un groupement de commande pour l'acquisition de la BDTopo IGN. Sur ce point, une fédération de 40 collectivités locales, structures associées par le conseil régional et de 15 services de l'État par la DRE dans le cadre du PASER s'est constituée avec un appui fort du Préfet de Région. La coordination de ce groupement a été assurée par le conseil régional. La DRE en assurait le pilotage et l'animation pour les services de l'État, avec une vision mutualisée. Le PASER lui a permis d'acquérir une légitimité pour fédérer toutes les Administrations d'État.

Le calage définitif entre les services de l'État de leurs participations financières respectives s'est révélé dans certains cas particulièrement complexe. Il a nécessité l'arbitrage final du Préfet de Région sur la base d'une proposition de la DRE.

Ce dernier compte donc 40 structures et détient 72 licences, acquises pour un montant de 558 936 euros TTC, financé à hauteur de 19 % par 15 services de l'État, de 22 % par le conseil régional et de 18 % par les conseils généraux 50 et 61.

3.2.4. Conclusion

Le PGN est :

- une structure informelle, souple : un groupe de techniciens et de responsables administratifs représentant des structures diverses, fédérés dans une entité qui n'est ni une association, ni une structure administrative et qui ne s'embarrasse d'aucune contingence ni monopole. Elle se réunit chaque trimestre ;
- un lieu d'identification des acteurs et producteurs locaux de données localisées ;
- une force de proposition pour les décideurs institutionnels ;
- un générateur de liens ;
- un facilitateur de partenariats.

3.2.5. Questions

Monsieur CHRETIEN

Ce partenariat est actuellement uniquement fondé sur le bénévolat. Néanmoins, avez-vous utilisé les crédits disponibles, notamment les Contrats de Projet État-Région ?

Jean-Michel ROGOWSKI

Nous ne sommes pas directement en prise avec le Contrat de Projet. Le PGN est totalement informel. Il ne coûte rien, puisque sa logistique est financée par le conseil régional. De plus, les partenariats se nouent ailleurs. Il s'agit en fait d'un creuset de génération d'idées et de partenariats. Nous nous sommes demandé s'il fallait le formaliser davantage, mais ce faisant, nous aurions couru le risque de rendre son adhésion compliquée. Par exemple, aujourd'hui, si une collectivité veut y faire entrer son Secrétaire de Mairie parce qu'elle a une idée à creuser, ce dernier peut y participer sans difficulté. Il n'est pas nécessaire, pour ce faire, de demander une délibération du Conseil Municipal, ni de payer un droit d'entrée.

Christian LEVY

Comment sont impliqués, dans ce montage, les Conseils Généraux et les services des Préfectures, notamment les SGAR ?

Jean-Michel ROGOWSKI

Initialement, la proposition du conseil régional a été immédiatement relayée par les Conseils Généraux non encore dotés d'orthophotoplans afin d'acquérir des licences étendues. Ils étaient partie-prenante afin d'avoir un outil partagé et maîtrisé. Ils sont représentés, au sein du PGN, par leurs géomaticiens et ont été signataires de la convention du groupement de commandes pour l'acquisition de la BDTopo.

Par ailleurs, les Préfectures ont identifié la DRE et les DDE comme étant chargées de piloter une action interministérielle dans le domaine.

Philippe LORIOT, Cete de Bordeaux

S'agissant de l'acquisition de la BDTopo, un certain nombre d'organismes se voient obligées d'acheter à l'IGN ses bases de données, alors que d'autres ne le sont pas. En Aquitaine, nous sommes en train de monter un groupement pour l'acquisition d'un référentiel topographique, qui comporte les services de l'Équipement, qui sont obligés de se fournir auprès de l'IGN, mais également des organismes, tels que des GIP issus de différents SDIS, qui ne peuvent passer commande directement à l'IGN et sont obligés de passer par un appel d'offres. Avez-vous été confrontés à ce type de situations et comment vous en êtes-vous sortis ?

Yannick DEPRET, Ingénieur des Travaux géographiques

Nous avons été confrontés à ce problème lors de la négociation avec nos partenaires. Il faut savoir que l'acquisition de la BDTopo a pris un an, le temps d'en montrer l'intérêt à nos partenaires. Il est vrai que les services de l'État ont l'obligation d'acquérir la BDTopo auprès de l'IGN, ce qui n'est pas le cas des collectivités. Dans notre cas, nous avons passé un marché négocié, réalisé dans le cadre d'un groupement de commande, car la BDTopo correspondait aux besoins de toutes les parties-prenantes. L'IGN nous a fourni les moyens de formaliser ce marché négocié en nous transmettant une pièce juridique nous autorisant à prendre cette formule.

Philippe LORIOT

Le GIP a mis le document de l'IGN entre les mains de son service juridique, qui a jugé le document irrecevable, forçant le GIP à passer par un appel d'offre et à ne pas participer directement au groupement d'achat, de manière formalisée.

Yannick DEPRET

Certains services, notamment ceux du conseil général de la Manche, ont été très pointilleux de ce point de vue, mais leurs services juridiques ont validé la procédure choisie. Il n'y a pas eu, non plus, de remarques du Contrôle de Légalité des Préfectures de département.

Françoise de BLOMAC, Journaliste

Les 14 et 15 décembre 2006, l'Association Française de l'Information Géographique organise les Deuxièmes Rencontres des Dynamiques régionales, où ces sujets et, notamment, celui de la négociation des prochains Contrats de Projet, avec un statut différent entre commandes de l'État et des collectivités, seront abordés, de même que les problèmes de statut juridique des structures.

3.3 Partenariat inter-administration entre la DDE de Vendée et la Maison des Communes

Jean-Claude ROFFET, Adjoint au DDE de Vendée

Le partenariat VIRGIL, acronyme de « Vendée Informatisation Réseaux Géographie Informations Locales », a été créé sous l'impulsion de l'association des Maires de Vendée, présidée par Dominique Caillaud, député, qui a joué un rôle moteur dans le développement de l'information géographique. Ce partenariat vise à faciliter la mise en œuvre des SIG dans les communes et structures intercommunales et permettre une meilleure gestion de ce type d'information.

3.3.1. Objectifs

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Mutualiser les moyens SIG du département : pour ce faire, nous sommes partis du cofinancement de la numérisation du cadastre. Les conventions VIRGIL prévoyaient, en la matière, la participation de tous les partenaires. La DGI fournissait le référentiel, avec une partie payante – la partie littérale – et une partie gratuite – la partie graphique. Chaque commune payait, selon sa richesse, 10 ou 30 % de cette numérisation. Le conseil général en finançait 30 à 50 %. L'État participait en nature, avec la DDE, pour numériser directement les POS non en cours de révision. Nous avons mobilisé, pour notre part, deux dessinateurs à plein temps. Actuellement, il ne doit en rester qu'un ;
- Éviter les redondances d'informations ;
- Apporter une meilleure connaissance du territoire en démocratisant les outils SIG et en constituant des bases de données : POS, PLU, réseaux, règlements ;
- Associer les intervenants SIG pour l'aménagement du territoire vendéen.

3.3.2. Partenaires

Les partenaires sont :

- la Maison des Communes, les collectivités territoriales (communes, EPCI), le conseil général de Vendée ;
- la DDE ;
- la DDAF ;
- le SDIS ;
- le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement, le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable, les gestionnaires de réseaux et chambres consulaires.

3.3.3. Historique

Nous avons commencé il y a douze ans :

- 1994 : début de la réflexion autour des SIG ;
- 1995 : 1^{ère} convention VIRGIL sur cinq communes ;
- 1997 : phase opérationnelle pour les communes de l'expérimentation ;
- 1998 : déploiement du projet sur le 1^{er} EPCI ;
- 2001 : nouvelle convention VIRGIL regroupant 85 % des communes du département ;
- 2003 : acquisition de la BDOrtho de l'IGN, convention VIRGIL 2003 regroupant la totalité des communes, élargissement du partenariat ;
- 2005 : achèvement de la numérisation du cadastre pour les 282 communes du département, soit 30 structures intercommunales.

La Maison des Communes assure le pilotage de VIRGIL et anime le réseau de compétences, en plus de fournir un premier niveau d'assistance.

Nous avons également mis en place une convention avec la Direction Générale des Impôts (DGI) afin de disposer d'un droit d'exploitation du référentiel cadastral auprès des partenaires et de centraliser les mises à jour du cadastre. Nous avons en outre élaboré un cahier des charges afin de faciliter les échanges entre partenaires, de s'affranchir des systèmes propriétaires et de pérenniser les données.

Le mode de communication utilisé par la plate-forme VIRGIL est un téléchargement par Internet, avec un système de mot de passe. Chaque partenaire y apporte ses propres données métier, en suivant certaines règles du jeu. Chacun utilise ses outils, tels que Mapinfo, Provviewer ou autres, pour les exploitations qui lui sont utiles.

3.3.4. Définition d'un cahier des charges de numérisation des POS et PLU

Les objectifs de ce cahier des charges sont de :

- rendre exploitable le PLU numérique par tous les acteurs et, notamment, dépasser l'échelle communale ;
- favoriser et développer les outils de communication et d'instruction, en permettant la consultation du PLU sur une borne interactive en mairie (mais je n'en ai pas encore vu en réalité), en développant un outil d'aide pour les instructeurs ADS et en réalisant diverses études.

3.3.5. Méthodologie et déroulement

La première étape a été de faire l'état de l'art des expériences existantes. Sur cette base, un groupe de travail a été mis en place, associant les collectivités et les services de l'Équipement de la région en vue de constituer le cahier des charges. Il s'est réuni de juillet 2004 à mars 2005.

Ce cahier des charges, mis à jour régulièrement, a été visé par le groupe de travail national sur la numérisation des PLU et des servitudes et fait partie des outils de base qui devraient être pris en compte pour aboutir à des recommandations nationales.

Le référentiel préconisé par ce cahier des charges est le plan cadastral informatisé, sous forme de vecteur ou de raster. De plus, une norme d'échanges de données géographiques

a été établie : EDIGéO, du CNIG.

En termes de charte graphique, par ailleurs, nous avons utilisé l'ancienne réglementation du Code de l'Urbanisme pour les documents graphiques opposables. Si nous avions fait autrement, nous aurions rencontré des difficultés pour passer à l'échelle intercommunale.

Deux livraisons sont prévues : une livraison intermédiaire à l'arrêt du projet de PLU et une livraison finale à l'approbation du PLU.

3.3.6. Les documents graphiques couverts par les recommandations

Il s'agit :

- des documents de délimitation des zones U, AU, A et N ;
- de la localisation des différentes prescriptions réglementaires se superposant aux zonages : espaces boisés classés, secteurs protégés, emplacements réservés ;
- de la localisation des annexes obligatoires : secteurs sauvegardés, ZAC, zones de préemption des espaces naturels et sensibles, servitudes d'utilité publique, zones agricoles protégées...
- du positionnement des informations utiles mais facultatives : protection des sites archéologiques, ZNIEFF, ZICO.

3.3.7. Rôle de la DDE

Il est :

- de contribuer à l'enrichissement de la banque de données territoriale concernant les POS et PLU ;
- de participer à la coordination départementale de la numérisation des POS ;
- de contrôler la numérisation des POS et PLU ;
- d'apporter une assistance technique aux communautés et à la Maison des Communes pour optimiser le contrôle des travaux.

A ce jour, environ un tiers des communes du département de la Vendée sont couvertes par un POS ou PLU numérisé.

3.3.8. Conclusion

Ce partenariat DDE85-VIRGIL a permis d'instaurer un cadrage précis de la numérisation POS-PLU grâce à :

- la mise à disposition du référentiel PCI par VIRGIL ;
- l'élaboration d'un cahier des charges technique de numérisation des POS et PLU ;
- l'imposition d'un format d'échanges SIG unique pour garantir une totale interopérabilité : EDIGéO ;
- la mise en place d'outils de contrôle homogènes, en collaboration avec la Maison des Communes.

Notre partenariat entre aujourd'hui dans une période nouvelle, passant de l'échelle départementale à une échelle régionale. Cela ne sera pas sans conséquences sur son avenir. Nous n'avons pas encore trouvé les modalités pratiques permettant d'opérer ce changement d'échelle sans dénaturer ce qui se faisait jusqu'à maintenant. Mais je pense que nous aboutirons.

3.3.9. Questions

Gilles PINEL, DRE du Limousin

Ces dix années d'efforts se concrétisent-elles par un travail de qualité supplémentaire des communes sur leur PLU, ou encore par des PLU intercommunaux ?

Jean-Claude ROFFET

Tel n'est pas l'objet de ce partenariat. Le travail en commun a des traductions concrètes : la Vendée a été l'un des premiers départements de France à réussir la numérisation totale du cadastre. De plus, l'utilisation d'une sémiologie graphique a permis de réaliser toutes les études à l'échelle voulue. L'échelle intercommunale est une tout autre affaire, qui ne relève plus du SIG.

Nous avons également réussi à couvrir l'ensemble du territoire, au rythme des révisions des documents d'urbanisme. Je regrette cependant que l'on n'évolue pas assez rapidement pour passer à l'ADS.

Guy LEVI, DDE du Rhône

Vous avez évoqué une plate-forme départementale. Fonctionne-t-elle avec une cartographie dynamique, ou bien est-ce un simple téléchargement de cartes ? En outre, qui prend en charge les coûts divers d'une telle plate-forme, en termes de maintenance, ou encore de stockage ?

Jean-Claude ROFFET

Il s'agit bien d'un SIG et non d'un système cartes. En revanche, il fonctionne sur la base de règles d'utilisation des données. Par exemple, tous les signataires du partenariat VIRGIL peuvent utiliser les cartes des réseaux, d'électricité ou autres. Mais ces dernières ne sont pas consultables par le grand public.

S'agissant des coûts, l'interlocuteur central du partenariat, qui était la Maison des Communes, est devenu GéoVendée, structure juridique qui a engagé du personnel pour gérer ces questions de stockage et de maintenance. Nous devons donc transformer notre ancienne structure départementale en une nouvelle structure régionale. Là réside toute la difficulté de l'exercice.

3.4 Pilotage et animation de la politique géomatique régionale en Pays de la Loire

Alain LAVILLE-FOURNIER, DRE Adjoint des Pays de la Loire

Actuellement, il existe pour nous 4 sphères de projets en région Pays de la Loire : celles de l'Équipement, du pôle TLAM (Transports, Logement, Aménagement, Mer), la sphère interministérielle et, plus récemment, le niveau État-Collectivités. Elles ont des besoins différents, notamment en termes de compétences, nécessitant une animation spécifique.

Concrètement, le Collège des Directeurs réunit chaque mois le DRE, les DDE et, en Pays de la Loire, les Directeurs du CIFP et du Cete, pour débattre de tous les sujets, en particulier dans le cadre de la LOLF. C'est à ce niveau que se préparent les décisions.

Au niveau inférieur, nous trouvons le Comité régional de l'Observation, des Études et des Compétences, qui élabore les programmes d'études et définit les besoins d'observation et d'acquisition de données, qu'il soumet au Collège des Directeurs. Il s'appuie sur l'action d'un pôle géomatique régional, mis en place au sein de la DRE en 2005. Ce dernier est chargé de la définition et de l'animation de la politique régionale de l'information géographique. Il s'assure le concours du Cete et met à disposition des compétences, méthodes, outils et moyens d'intervention au pôle TLAM, à la DRE et aux DDE. Il comporte sept personnes et se situe au sein du service Ingénierie des Territoires de la DRE.

Pour les services de l'Équipement, l'animation consiste en l'élaboration d'une politique régionale pluriannuelle 2006-2008, comportant douze orientations, parmi lesquelles l'organisation de la conduite de projet, l'administration de données localisées, l'objectif d'investissement en interministériel, la mise en place de partenariats locaux, l'utilisation et la valorisation des données, la communication, le développement des compétences et la formation.

Cette politique se décline en un programme d'actions annuel, qui comporte les projets prioritaires, les acquisitions de données nécessaires, le programme mutualisé d'équipements spécialisés à destination des services et le programme de formation.

L'animation est assurée par le comité géomatique régional, composé des responsables de l'ADL (Administration de Données Localisées), des responsables des études des différents services, des référents géomatique A+ des services, des PRDCT et des chargés de projet CIFP, ainsi que par le club régional ADL.

Pour le pôle TLAM, une charte est en cours de réalisation. Le diagnostic est terminé et sera présenté lors de la prochaine réunion de ce pôle, le 18 janvier 2007, en même temps que les pistes d'actions identifiées. Nous avons là des services aux domaines d'action, niveaux d'équipement et attentes très différents. Le programme mutuel sera, je pense, très différent de ce que l'on rencontre traditionnellement au sein de l'Équipement.

3.4.1. Le projet SIGLOIRE

L'objectif du projet est d'organiser et développer les échanges de données en interministériel, entre les niveaux départemental et régional. Il fait suite au SIGESTUAIRE, qui était l'outil de mise en commun des données de l'État dans le cadre de l'étude de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire qui s'est bâti très progressivement. Les services régionaux qui y participaient tels que la DRAC et la DIREN ont souhaité son élargissement au plan régional qui se heurte à la structure administrative et à ses différentes échelles.

Le projet SIGLOIRE a été examiné en CAR à la mi-2005 et il a été décidé de lancer une étude de faisabilité. Il est organisé comme suit :

- quatre Comités Techniques Départementaux et un Comité Technique Régional : le Préfet de Région a effectivement demandé aux 4 Préfets de département de constituer de tels comités et de désigner un service animateur. Dans 3 cas sur 5, ce service a été la DDE. Dans un département, le Préfet a hésité et a nommé conjointement la DDE et la DDAF. Pour le dernier département, c'est un chargé de mission auprès du préfet qui assure l'animation. Au niveau régional, la DRE a été désignée comme animateur du Comité Technique Régional. Chacun de ces comités travaille sur ses propres objectifs, à son niveau. Le niveau régional est un appui aux départements ;
- un comité technique de coordination, au niveau interdépartemental et régional, qui comporte le SGAR, les services animateurs des comités techniques et un coordinateur ;

- une équipe projet composée de représentants du SGAR, de la DRE, de la DRAF et du Cete, qui est le maître d'œuvre de l'étude de faisabilité ;
- au niveau supérieur : un comité de pilotage, en lien avec le CAR, Comité de l'Administration Régionale.

En juillet 2006, l'étude de faisabilité a été soumise au CAR et le Préfet a décidé d'une mise en œuvre dès le début de l'année 2007. Pour le moment, la décision a été soumise au SGAR de proroger l'investissement actuel de l'ensemble des partenaires.

3.4.2. Le projet GEOPAL

En parallèle du projet SIGLOIRE, a été développé le projet GEOPAL. En effet, le dispositif d'échanges entre l'État et les collectivités a été fortement structuré par la mise en place de SIGLOIRE : certains partenaires locaux (conseils généraux, associations de communes), qui pensaient fédérer autour d'eux toutes les démarches de partenariat ont vu apparaître, pour la première fois, des services de l'État unis.

GEOPAL vise à développer l'échange de données entre tous les acteurs publics de l'information géographique par une mise en réseau des plates-formes d'échanges en région Pays de la Loire dans une relation partenariale équilibrée.

Le préfet de Région et le président de Région ont adressé une lettre de mission à Dominique Caillaud, Député de Vendée, personnalité forte et reconnue en matière de géomatique, afin d'animer la mise en commun des réflexions de tous les acteurs publics concernés. Le projet est en cours de définition et son financement sera pris en compte dans la négociation du contrat de projet 2007-2013.

3.4.3. Questions-réponses

Marie-Claire GRIMA

Ce panorama complet montre toute la complexité potentielle d'un partenariat, lorsqu'il remet en cause les situations acquises, qui pouvaient paraître satisfaisantes pour ceux qui les avaient mises en place.

Alain LAVILLE-FOURNIER

Je pense que l'Équipement a une légitimité technique, mais il faut être conscient du fait qu'elle se construit en permanence. C'est bien notre investissement, à tous les niveaux des projets que je viens d'évoquer, qui fera que nous aurons notre place, tant au niveau de l'État que des collectivités.

Guy LEVI, DDE du Rhône

En Rhône-Alpes, la Préfecture est en train de lancer une sorte de plate-forme régionale. Les différentes administrations départementales ont accueilli cette démarche favorablement, mais l'ont trouvée insuffisante. Des plates-formes départementales sont donc également en cours de constitution. Dans votre région, quel est le partenariat entre ces deux niveaux, au sein de l'Équipement ?

Alain LAVILLE-FOURNIER

SIGLOIRE se voulait, au départ, une plate-forme régionale d'échange de données. Or, aujourd'hui, le terme de plate-forme n'a plus de sens : une telle démarche doit effectivement être transparente pour l'utilisateur, quel qu'il soit. En revanche, il importe que le service qui accepte de mettre des données dans ce dispositif soit totalement maître de ses décisions. Au sein du dispositif SIGLOIRE, tel est le cas des Comités Techniques Départementaux concernant les données à insérer ou non dans le dispositif. Il n'y a pas d'imposition régionale *a priori*.

Néanmoins, dès lors qu'un service départemental est intéressé par l'ajout de telle ou telle donnée, le projet SIGLOIRE prévoit une coordination entre tous les départements afin d'harmoniser les terminologies utilisées.

De la salle

Quelles sont les données départementales ou régionales qui figurent dans ces différents SIG ? Le niveau régional est-il une simple agrégation des différentes données départementales, ou bien existe-t-il des entrées régionales spécifiques ?

Alain LAVILLE-FOURNIER

Une donnée régionale est soit une somme de données départementales, soit une donnée émise par un service régional, sans qu'il existe de service départemental équivalent. Le service qui met la donnée à disposition qualifie son niveau départemental ou régional.

Jean-Claude ROFFET

Il s'agit plutôt de se poser la question de l'existence d'outils d'État et d'outils partagés entre les services de l'État et les collectivités locales. Selon moi, nous aurons la réponse à cette question le jour où il paraîtra évident que l'outil de base est l'outil partagé et non l'outil d'État.

4. Thème 3 : Actualités de niveau national Information sur les développements récents

François SALGE, DGUHC

4.1 Contexte national

Je ne reviendrai pas ici sur le Schéma Directeur de l'information géographique du Ministère et sur la Mission Information Géographique, animée par Jacques Frémot. Vous les connaissez. Il faut retenir que l'un des axes importants de la MIG est de coordonner les chargés de mission en charge de l'information géographique au sein des différentes directions d'administration centrale et de définir les éléments nécessaires au niveau inter-DAC, au niveau du Ministère, mais aussi au niveau des DDE et DRE.

Je signalerai également l'appui technique du RST, effectué par le Certu et les Cete, qui fonctionne bien, avec cependant une certaine hétérogénéité au plan des métiers. Il existe en effet un réseau Géomatique Urbaine important, animé par Magali Di Salvo, ainsi que des ateliers de « géothématique » dans certains Cete.

Un autre point de contexte concerne la maîtrise d'ouvrage de la géomatique. Dans les faits, la DGUHC est maître d'ouvrage d'un nombre limité de projets, cependant que la DGPA est maître d'ouvrage d'outils géomatiques génériques, tels qu'Adélie et Cartélie. Il manque cependant d'autres fonctions génériques communes, pouvant être déployées facilement sur le terrain. Cela est en discussion.

S'agissant des niveaux de coordination au niveau national pour l'information géographique, j'ai évoqué le dialogue inter-DAC, mais il existe également un dialogue interministériel, avec la direction générale de la Modernisation de l'État, le MEDD, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, mais aussi en inter-administrations et avec les collectivités locales, dans le cadre du CNIG, ou encore avec le secteur « privé », avec l'AFIGEO, l'Ordre des Géomètres Experts et la FNAU.

Il existe en outre de nombreuses initiatives locales : Comités Départementaux de l'Information géographique (CDIG), organes clés pour l'organisation des territoires dans le domaine. La coordination, pour sa part, s'améliore en matière d'expression des besoins, méthodes, outils et applications géomatiques.

4.2 Situation actuelle à la DGUHC

La DGUHC se renforce : elle vient de créer en son sein une MIG, dont je suis chargé d'assurer l'animation. Ma lettre de mission est consultable sur l'Intranet de la DGUHC. Cette MIG a pour but de :

- développer l'usage de l'information géographique numérique et de la géomatique ;
- contribuer à la cohérence des politiques liées à l'information géographique, du niveau local jusqu'au niveau européen ;
- contribuer à la prise en compte des développements technologiques.

4.3 Le protocole avec l'IGN

Un protocole a été signé avec l'IGN pour une période de 5 ans, de 2006 à 2010, avec des marchés à bons de commandes annuels, afin d'équiper les services du Ministère de référentiels aux trois gammes d'échelle existantes, avec des tarifs préférentiels intéressants et une clause permettant l'intégration de partenariats locaux, tout en bénéficiant de la proposition financière la plus avantageuse.

4.4 La journée d'information de la DRAST

Elle aura lieu le 14 décembre 2006.

4.5 La convergence entre le plan cadastral informatisé et le RGE

Cette convergence découle d'une forte pression des utilisateurs, qui souhaitent disposer d'un référentiel parcellaire unique, et procède d'un rapprochement DGI-IGN, en cours de discussion, qui me paraît aller dans le bon sens. Je suis optimiste quant à l'acceptation des souhaits émis par les utilisateurs.

4.6 Les conseils généraux utilisateurs de SIG

Les Conseils Généraux évoluent très rapidement en matière de mutualisation des données et se rencontrent très régulièrement pour en discuter, comme l'illustre l'observatoire développé sur le sujet par la société IETI Consultants. Le même phénomène se retrouve au niveau des Conseils Régionaux.

4.7 Les SIG-SUP (Servitudes d'utilité publique) en DDE

Il est difficile, pour la DGUHC, de savoir ce qui se passe au niveau des DDE et DRE. Nous avons lancé une enquête sur le SIG-SUP, mais un certain nombre d'entre elles ne nous ont pas répondu. Nous allons essayer de la relancer avec le RST, sous l'impulsion du Certu.

4.8 L'information géographique dans ADeLE

Le programme ADeLE, qui porte sur l'Administration de Données Localisées, a été adopté par le gouvernement en janvier 2004. Il comporte un volet d'information géographique, avec la mise en place du RGE, élément politique important, et d'un comité de pilotage sur l'information géographique et les SIG.

Ce programme vise à promouvoir la cohérence des démarches des personnes publiques en matière d'information géographique. Un Comité de Pilotage a été mis en place dans ce cadre. C'est lui qui a permis l'ouverture du Géoportail. La DGME a été l'acteur central sur ce sujet.

4.9 La directive INSPIRE du 21 novembre 2006

Elle vise à faciliter la circulation des informations entre les différents niveaux de gouvernement, depuis le niveau local jusqu'au niveau européen. Sa logique est la suivante : l'information doit être numérisée au niveau où elle est facilement créée et la mieux gérée. Ensuite, on bâtit les circuits permettant d'aller la rechercher facilement en cas de besoin. Cela pose néanmoins des problèmes concernant les méta-données, les données de référence, la visualisation des données, leur téléchargement et les accords à signer entre les différentes parties prenantes.

4.10 Le site national territoires.gouv.fr

La DGUHC y participe. Cet outil ne peut vivre que s'il est alimenté par des remontées d'informations locales, émanant notamment des DDE.

4.11 Le Géoportail de l'administration

Il existe et est sous maîtrise d'ouvrage de la DGME dans le cadre du programme ADeLE. Il s'inscrit dans le contexte INSPIRE et comporte :

un volet visualisation ;

un volet moteur de recherche ;

un volet répertoire, animé par le BRGM.

Un certain nombre de systèmes existent, qui pourraient être mis en place localement et dans lesquels le Géoportail pourrait venir puiser des informations. Ce serait répondre au principe de la directive INSPIRE selon lequel la donnée doit être recherchée là où elle est le mieux conservée.

4.12 Questions

De la salle

Qu'en est-il des relations avec les autres Directions d'Administration Centrale ?

François SALGE

Ayant été nommé depuis peu, je suis surpris par les bonnes relations existant entre la DGUHC et les autres DAC dans le cadre de l'animation de la MIG. En particulier, le protocole élaboré nous aidera vis-à-vis de l'IGN. Nous sommes en train de réfléchir aux outils communs à mettre en place afin d'utiliser l'information géographique.

De la salle

Serait-il possible de mettre les données issues de l'accord avec l'IGN à disposition du grand public sur Internet ?

François SALGE

Notre objectif est d'obtenir les droits de reproduction les plus étendus, qui permettent de mettre ces données sur Internet. Cependant, certaines d'entre elles n'ont sans doute pas à être mises directement en ligne, en tant que référentiels.

Dominique BOUTON

Pour tout ce qui concerne les bases de données à petite et moyenne échelle, sauf le Scan25, nous avons une licence étendue : tous les services peuvent les utiliser, sans restriction de nombre de postes, et les mettre sur Internet, puisque nous détenons les droits de reproduction électronique. Pour le Scan25, c'est un peu plus compliqué, car cette base est plus onéreuse. Mais, là encore, nous avons les droits de reproduction électronique. Pour ce qui est du RGE, en revanche, nous n'en sommes pas encore là.

Par ailleurs, quelle implication la DGUHC souhaite-t-elle du RST dans sa stratégie de promotion de l'information géographique ?

François SALGE

C'est une vraie question, qui sera traitée dans la session suivante.

De la salle

En 2006, un important programme de formation s'est déroulé dans les CIFP concernant l'information géographique. Malheureusement, dans certains services qui étaient en pleine réorganisation, les collaborateurs n'ont pas été désignés. Ces sessions de formation seront-elles poursuivies et, surtout, pérennisées ?

François SALGE

Dans mon esprit, il est fondamental de continuer ces actions de formation, dans un axe d'utilisation de l'information géographique, en sériant les types de formations appropriés. Certaines formations sont effectivement destinées à des géomaticiens, d'autres, aux utilisateurs éclairés, d'autres encore, aux thématiciens, afin qu'ils soient en capacité de passer les bonnes commandes. Enfin, il y a la formation destinée aux décideurs et chefs de service des DDE, qui souhaiteraient pouvoir utiliser un certain nombre d'outils d'information géographique dans le cadre de leurs activités ou dans les relations avec les Préfectures et les élus locaux. La question de la définition de la formation me paraît donc importante. Je fais tout mon possible pour qu'une réponse positive puisse y être apportée.

Fabrice THIEBAUX

Je suis chargé d'études au sein d'un pôle Géomatique, en charge de l'animation du groupe « Compétences, ressources et formation », qui met en place les formations continues transversales. Dans son programme de formation, il est prévu que les formations les plus importantes aient lieu chaque année, comme le rôle du pilote de l'information géographique dans les services déconcentrés, ou encore la mise en place d'un SIG thématique. Nous avons défini un programme de formation de la maîtrise d'ouvrage centrale qui nous permet d'appuyer notre politique de formation au sein des CIFP.

Jack ARTHAUD

L'accessibilité aux données informatiques s'améliore. Aujourd'hui, le Ministère réfléchit-il à la démocratisation des données géoréférencées ? D'autres acteurs, comme Microsoft et Google, ont effectivement développé de tels outils. Sur GoogleEarth, par exemple, il suffit de taper l'adresse souhaitée pour la visualiser. Il est alors possible d'y ajouter un mémo informatique, dans lequel on saisit des informations, auxquelles nous pouvons accéder chaque fois que nous revenons sur le site.

Le ministère de l'Équipement a aujourd'hui la capacité de cartographier l'ensemble de ses données. Une réflexion a-t-elle été menée pour développer le même principe que ceux développés par Microsoft et Google, à un niveau professionnel, sur une DDE ou une DRE ?

François SALGE

La réponse est positive.

5. Thème 4 : Vers une politique nationale UHC

Animation : Françoise de BLOMAC, Journaliste

5.1 Éléments d'une politique d'information géographique dans la sphère urbanisme, habitat, construction

François SALGE, Chargé de l'animation de la Mission Information Géographique de la DGUHC

5.1.1. Terminologie

Il convient de différencier information géographique, géolocalisation et géoréférencement. La première est très vaste : elle ne se limite pas à des cartes, mais s'étend également à la possibilité d'associer à des coordonnées géographiques des fiches décrivant les objets en question, de manière poussée. La géolocalisation est la capacité d'y associer directement un X et un Y. Le géoréférencement, enfin, correspond à la possibilité de référencer une adresse et à y donner des informations.

Par ailleurs, la géomatique est un ensemble de disciplines et de moyens informatiques permettant d'acquérir, d'intégrer, de gérer, de représenter des informations géographiques.

Dans nos réflexions, au sein de la DGUHC, nous sommes en train de dépasser la dimension de la simple donnée IGN ou cartographique de base.

5.1.2. Principes généraux du SDevIG

L'information géographique :

- est un bien partagé : nous sommes entrés dans un mécanisme de partage d'informations, les analyses restant propres à chaque acteur concerné ;
- nécessite de repérer les bonnes pratiques d'usage dans les métiers, d'organisation, de partenariat et de définition de l'appui apporté au RST.

Nous ne sommes pas prêts à définir précisément nos attentes par rapport au RST. En revanche, nous attendons beaucoup de l'appui apporté à ce réseau par le Certu et les Cete.

Il existe toujours :

- un cycle décisionnel des politiques : définition, mise en œuvre, suivi, évaluation, évolution. Il s'agit là d'une réflexion dynamique et il convient de s'organiser intelligemment de ce point de vue ;
- un cycle de vie des applications géomatiques : recherche, expérimentation locale, développement plus général, mise en œuvre.

Nous avons lancé une réflexion dynamique sur ces différents points, qui croise :

- les thématiques métier (programmes LOLF) ;
- la gestion des procédures administratives génératrices d'information géographique (géolocalisation ou, à défaut, géoréférencement)
- l'observation et l'analyse territoriale, la vision prospective des territoires ;
- la géo-documentation, afin de conserver une mémoire des informations géographiques.

S'agissant de la diffusion des données, il convient de réfléchir à une véritable politique, transversale, à tous les niveaux, depuis celle limitée au PC des agents jusqu'à Internet, en passant par le réseau local, I2, ADER, le niveau intra-administration, le niveau inter-administrations et interministériel.

Enfin, le dernier axe de réflexion est celui des compétences et de la formation.

5.2 Débat

Thierry VATIN

J'ai l'impression que les compétences reposent sur quelques personnes, qui ont une connaissance pointue, une réelle expertise en matière de géomatique. Comment assurer leur formation continue, le développement de leurs compétences et leur déroulement de carrière ?

Fabrice THIEBAUX

L'un des objectifs du SDIG est de reconnaître les compétences existant dans le réseau des géomaticiens. Ce point a été intégré dans les carrières « système d'information ». Les Géomaticiens expérimentés et les Administrateurs de données localisées font partie des comités de filière, afin de valoriser ces carrières. En outre, des fiches de postes ont été élaborées par le groupe « Compétences, ressources et formation », validées par ces personnes.

En termes de vivier de compétences, il est certain qu'une telle démarche se travaille dans le temps, par la formation continue, mais nous essayons également d'intégrer les compétences en géomatique dans les cycles initiaux de formation, à l'ENTPE et à l'ENTE. Nous allons essayer de donner une fibre géomatique aux personnes qui sortent des écoles.

Thierry VATIN

Certains géomaticiens, parmi les plus pointus et compétents, sont aujourd'hui proches de la retraite. Il va falloir recruter des compétences afin de remplacer les personnes actuellement en poste lorsqu'elles partiront à la retraite.

François SALGE

Nous devons également développer la capacité des services à passer les bonnes commandes aux géomaticiens.

Dominique BOUTON

Il s'agit d'une préoccupation profondément ancrée à la MIG. Nous sommes convaincus que, depuis le SDIG de 2003, le Ministère a beaucoup progressé, dans sa maîtrise de l'information géographique, grâce aux spécialistes de la question : géomaticiens, ADL, etc., même si tout cela reste très fragile, car c'est souvent l'affaire d'une ou deux personnes seulement dans chaque service. Il faut parvenir à toucher tous les agents du Ministère qui pourraient faire usage de l'information géographique, mais qui ne le font pas, ou très peu, car ils ne voient pas quel pourrait en être l'apport pour leur métier. Quid des administratifs de catégorie C qui font de l'instruction ADS ? Quid des conducteurs de travaux qui font de l'entretien routier ? Cette interrogation peut se retrouver dans tous les domaines de la LOLF gérés par le Ministère.

Au sein de la MIG, notre préoccupation est d'essayer de faire pénétrer le savoir-faire nécessaire dans tous ces métiers de manière à ce que ces personnes intègrent une dimension information géographique dans leur métier. Cela nous amènera à saisir, dans les prochaines semaines, les différentes directions de Programme afin de mutualiser, autant que possible, des formations métier.

Françoise de BLOMAC

En faisant ressortir les aspects génériques, ne risque-t-on pas de passer à côté de ces gens-là, en ayant l'impression de leur apporter une formation dont ils ne feront rien ? Il n'est pas facile de pénétrer dans les métiers des gens en leur apportant quelque chose en plus par la géomatique.

Dominique BOUTON

Vous voyez donc tout le travail qu'il reste à faire au niveau des DAC : il est hors de question de mutualiser des démarches sans avoir de commande claire de ces dernières. Au sein de la MIG, nous ne prétendons pas connaître à l'avance les formations que nous pourrions réaliser et les informations qu'il faudra diffuser. Il est en revanche certain qu'il faudra le faire sur des aspects métier. Il existait un préalable, que l'on est en train de lever : celui des bases de données référentielles. Il en existe un second, qui sera certainement levé en 2007 ou 2008 : celui d'avoir des outils métier.

Christian LEVY

Je voudrais féliciter François Salgé de porter ce projet. En effet, je suis bien placé pour savoir qu'il n'est pas facile de mener une telle démarche au sein de la DGUHC. Il a le soutien des DDE et DRE.

Par ailleurs, il me semble que, contrairement à la tradition de l'Équipement, qui s'appuie sur une forte autonomie des DDE, nous avons besoin, aujourd'hui, d'un fort pilotage central. L'expérience de l'Agriculture me paraît intéressante de ce point de vue et l'Équipement devrait s'en inspirer : il faut « penser globalement, centralement, et agir localement ». Les DDE ont besoin d'une reconnaissance de leur compétence technique, localement, mais également de leur appartenance à un réseau national. La centralisation d'un certain nombre de données nous est indispensable pour exister localement.

D'expérience, la centralisation régionale ne suffit pas, bien qu'elle puisse être utile. En effet, elle se heurte à la dichotomie entre Préfet de Région et Préfet de département.

Je vous encourage donc à mener un management de la politique d'information géographique de la DGUHC et j'appelle de mes vœux une fusion de cette démarche avec celle de Monsieur Frémot.

Thierry VATIN

Nous avons souffert de remontées, de centralisations de données dans certains domaines, parties dans un puits sans fond, sans que l'on en ait jamais aucun retour.

Au sein de l'Équipement, il existe des bases de données centralisées très puissantes, mais nous devons nous donner les moyens de nous en servir pour améliorer la connaissance des territoires, aux niveaux régional comme départemental.

5.2.1. Quels sont les questionnements prioritaires et quels partenariats privilégier ?

Françoise de BLOMAC

Pour définir une politique de la DGUHC percolant dans les services déconcentrés, qu'attendez-vous du niveau national ?

Je retiens de cette journée qu'il se passe beaucoup de choses dans votre domaine et que cette autonomie est réelle. Pour passer à une phase d'industrialisation, quelles sont les priorités à donner à l'action ?

François SALGE

L'industrialisation des processus de production de données reste un point important dans la sphère UHC, en jouant davantage sur les modèles de données, les interfaces, que sur

les outils informatiques en tant que tels.

Nous avons un besoin d'homogénéisation des types de données recueillis afin de pouvoir comparer les territoires, les uns par rapport aux autres (benchmarking). Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche l'a déjà fait. Nous devrions nous en inspirer.

Voici, donc, quatre axes à développer :

- l'industrialisation des processus de production des données métier ;
- l'expérimentation et le déploiement de méthodes d'analyse spatiale ;
- la « traduction géomatique » du Code de l'Urbanisme ;
- le questionnement sur le lancement d'une démarche de type « système d'information national » sur l'urbanisme, ou encore sur le logement.

La question des partenariats, pour sa part, est double :

- Quelles plates-formes communes ?
- Comment « s'urbaniser » avec les systèmes d'information des partenaires ?

Le ministère de l'Environnement a développé des systèmes nationaux de données sur l'eau, ou encore sur la nature et les paysages. Le ministère de l'Équipement ne devrait-il pas le faire sur la sphère de l'urbanisme et du logement ?

5.2.2. Faut-il des accords-cadre de niveau national pour faciliter les partenariats locaux ?

Thierry VATIN

En matière de géomatique, nous avons besoin d'une animation de la DGUHC, afin de comparer les expériences et de promouvoir les projets locaux.

Par ailleurs, je trouve tous les axes que vous avez présentés très intéressants, sauf l'axe « traduire géomatiquement le code de l'urbanisme ».

Alain LAVILLE-FOURNIER

Monsieur Vatin vient de parler d'une animation. Je trouve ce terme insuffisant face à l'ambition qui nous a été exposée par François Salgé. Si la DGUHC veut avoir un rôle nouveau à jouer, il s'agit de celui du pilotage et des moyens.

En effet, si les expériences locales sont très intéressantes, il n'y a aucun partage de ces informations, ce qui entraîne une énorme dépense d'énergie qui pourrait être bien mieux utilisée.

De plus, l'industrialisation des processus de production des données métier posera inévitablement la question des moyens. Prenons l'exemple de la numérisation de l'occupation du sol. Nous n'en parlons pas car il n'existe aucun processus réellement industrialisé permettant de faire de l'analyse spatiale, en particulier dans le temps. Or l'on sait bien que cela nécessitera, par ailleurs, des moyens de saisie. Il faudra assurer un pilotage des moyens.

Françoise de BLOMAC

Dès lors que vous attendez des processus partagés, des démarches facilement transposables d'un territoire à un autre, cela signifie que vous avez abandonné une partie de ce qui peut faire la richesse des expériences locales, au profit de la définition d'un tronc commun correspondant à un minimum. Ce travail n'est pas forcément facile à mener lorsque l'on aborde la problématique des métiers. Je suis, quant à moi, moins optimiste que François Salgé sur le partage de telles données, même dans le cadre de partenariats locaux. Vous allez devoir trouver un équilibre entre la richesse de l'initiative locale et la nécessité de trouver des points faisant consensus, à fin de transposition. Et cela est indépendant de la question des moyens financiers : vous ne ferez pas l'économie de discussions difficiles.

Gilles PINEL

S'agissant des questionnements prioritaires, la MIG avait demandé que l'on élabore des Schémas Directeurs de l'Information Géographique par région. Dans le Limousin, nous avons amorcé cette réflexion en demandant à tous les services opérationnels des DDE et des collectivités quels étaient leurs besoins prioritaires en matière d'information géographique. A ce jour, 6 SIG métiers ont été initiés suite à cela. Dans le domaine de l'urbanisme, il s'agit de SIG-SUP, dans la perspective de l'instruction ADS.

François SALGE

Lorsque j'ai évoqué une industrialisation des processus de production métier, je pensais bien évidemment aux SUP et aux PLU, ainsi qu'aux répertoires des logements sociaux. Et puis, nous avons déjà créé GeoADS, interfaçage entre ADS 2007 et l'information géographique.

Maurice COURT, Cete Méditerranée

Je voudrais revenir sur le RST. Je pense qu'un Cete a besoin de maîtres d'ouvrage ayant des attentes claires. Cela est important pour lui permettre de se structurer, se positionner et rechercher les compétences dont il a besoin. Selon moi, les Cete peuvent donc jouer un rôle afin d'accompagner ou développer des interventions locales dans des DDE. Nous essayons de le faire, ce qui nécessite le développement de compétences spécifiques.

Nous jouons également un rôle consistant à faire évoluer et à développer des outils au niveau national, notamment dans le cadre d'outils de gestion de crise, que nous avons développé pour certaines DDE

Une autre piste de recherche est l'expérimentation et le développement de méthodologies, d'analyses territoriales. Il serait souhaitable d'avoir des programmes ciblés sur les SIG. Quid du rôle des Cete, à l'avenir, sur le sujet ?

François SALGE

Merci d'avoir posé cette question, qui rejoint la nécessité de développer un cycle « expérimentation » et de tirer bénéfice des actions menées dans certaines universités sur le sujet.

Guy LEVI

Nous avons besoin de données de plus en plus performantes. Pourquoi les bases achetées au niveau national, comme celle des notaires, descendent-elles jusqu'au niveau des DRE et pas au-delà ?

François SALGE

Normalement, elles ne devraient pas rester au niveau régional.

Marie-Claire GRIMA

Les Régions ne les ont tout simplement pas fait descendre au niveau départemental.

Maurice COURT

Dans mon département, nous menons de nombreuses expérimentations, par exemple dans le cadre de l'élaboration des schémas d'équipements commerciaux. Mais nous ne pouvons que constater qu'il n'existe aucune méthode préétablie pour nous aider à bâtir nos actions.

Sur l'ADS, par ailleurs, nous avons mis au point des actions de géoréférencement des permis de construire, grâce auxquelles nous pouvons voir le remplissage des différentes zones et de visualiser les logiques foncières.

François SALGE

Il faudra en tenir compte dans le cadre de l'expérimentation des méthodes d'analyse spatiale, mais il faudra également établir des priorités.

Dominique BOUTON

Je voudrais revenir sur la question de la centralisation du pilotage et des moyens. S'agissant du pilotage, je suis d'accord : il s'agit bien d'une approche « top-down ». Sur les moyens, en revanche, je pense qu'il s'agit d'une responsabilité partagée : en fonction des priorités exprimées au niveau local, la DGUHC vous demande de choisir celles qui peuvent vous laisser les marges de manœuvre les plus larges quant aux gains de productivité escomptés.

Jean-Claude ROFFET

Je retiens de cette journée qu'il se passe beaucoup de choses ici ou là, mais qu'il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui se faisait il y a quelques années. Nous ne faisons que revenir sur des démarches existantes. Il manque donc, selon moi, un lieu d'échanges, de mutualisation des expériences menées localement.

Je pense que les services doivent développer les méthodes d'analyse spatiale. Mais cela n'est pas nouveau.

S'agissant de l'interface entre le PLU numérisé et l'instructeur ADS, il existe, en revanche, un problème d'outils. Une petite communauté de communes a pu le faire, mais pas nous, au niveau d'une DRE. J'ai donc l'impression que nous nous heurtons à un obstacle qui ne pourra être dépassé que si l'on trouve les clés correspondantes, sans pour autant lever des moyens considérables. L'information géographique doit être vulgarisée et entrer dans la formation de tous, dès la formation initiale. Au-delà, il faudrait assurer, enfin, un pilotage national des échanges d'expériences.

Thierry VATIN

Nous assurons le développement de ces compétences communes des DRE, DRAF, DIREN, DDA et DDE, par le biais du partenariat. Il faudrait élargir ce dernier au niveau central pour travailler ensemble sur les méthodes d'analyse spatiale.

François SALGE

Cela renvoie à ma question : « faut-il des accords cadres au niveau national pour faciliter les partenariats locaux » ? Je pense que la réponse est positive.

Françoise de BLOMAC

En région PACA, des représentants des différents services ministériels ou administratifs, voire des collectivités et des associations se réunissent régulièrement autour d'une problématique précise, ce qui leur permet d'avancer et de s'enrichir mutuellement.

Pour avoir eu le même genre de discussions avec les DDA, elles ont les mêmes problèmes que les DDE, notamment en termes de compétences. Souvent, leurs responsables géomatiques assument également d'autres fonctions.

Thierry VATIN

Les DDA ont une compétence qui fait défaut aux DDE : la qualification de statisticien.

Bernard ALLOUCHE, DRE de Bourgogne

La question des moyens ne se résume pas à des aspects financiers : elle porte également sur les méthodes et le soutien apporté par le niveau national.

S'agissant de la traduction géomatique du Code de l'Urbanisme, je voudrais citer l'exemple de l'élaboration d'un modèle conceptuel de données sur les servitudes. Nous devons en être à notre deuxième ou troisième tentative. Il va bien falloir que l'on y arrive un jour.

Enfin, je ressens le besoin d'un cadre national pour faciliter les partenariats locaux.

6. Conclusion et vision prospective

François SALGE, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, DGUHC

Nous devons parvenir à croiser les informations des différents métiers, en nouant des partenariats. Les DRE et DDE pour leur part, forment un monde complexe, mais le point le plus important a trait à la mise en relation de ces dernières entre elles et avec la DGUHC, car cela permettra d'aller rechercher l'information là où elle se trouve, pour pouvoir ensuite la traiter. Telle est notre vision du problème, à laquelle s'ajoute le volet Intranet, Extranet, Internet, autrement dit la mise à disposition des données, que ce soit aux professionnels ou au grand public.

De fait, nous devons construire un système d'information avec, entre parenthèses, une composante géographique, pour la sphère UHC, et non un SIG, qui serait par trop limitatif : SIG-SUP, etc.

Je voudrais enfin remettre en perspective notre journée, face aux enjeux pointés par le rapport Giblin, à savoir le renforcement de la connaissance des territoires, avec une adaptation propre aux enjeux de chacun d'entre eux. L'information géographique peut aider à croiser les différentes dynamiques en se basant sur le quotidien. Dans les procédures, il me paraît nécessaire de maintenir cette vision d'une géolocalisation la plus précoce possible de l'information.

Par ailleurs, un récent séminaire des DDE s'est tenu à Vincennes. Il en est ressorti que les DRE et DDE étaient des contributeurs techniques et que l'information géographique était un outil clé pour améliorer la qualité du service rendu, pour améliorer la productivité et assurer la transversalité et l'innovation, ce qui pose la question de la remontée permanente, mais aussi de la « redescente » de l'information entre les différents niveaux territoriaux. Cette interaction entre le « bottom-up » et le « top-down » me paraît incontournable.

Enfin, l'un des enjeux à souligner est la notion de service technique interministériel unique dans les départements. Les DDE ont toute leur place à occuper en la matière, au service de l'État, mais aussi en appui et au service des collectivités locales. L'information géographique est à cet égard un levier technique important.

Ce type de journée est, selon moi, à reconduire, peut-être sous une autre forme et sur d'autres sujets.

Merci de votre participation.

Table des matières

1. Ouverture par Bruno Verdon, directeur du Certu	7
1.1 Contexte administratif	7
1.2 L'information géographique : un axe de modernisation important	7
2. Thème 1 : Usages de l'information géographique	9
2.1 En lien avec la connaissance des territoires : caractériser et analyser les territoires, simuler l'impact d'investissement en utilisant la 3D	9
2.1.1.Démarche d'élaboration	9
2.1.2.Usages possibles	9
2.1.3.Ressources nécessaires	10
2.1.4.Difficultés de mise en œuvre	10
2.1.5.Une progression des usages par le partenariat	10
2.1.6.Questions	11
2.2 Localisation du logement social : exemples d'analyses et de croisements	11
2.2.1.Présentation du pôle Géomatique Midi-Pyrénées	11
2.2.2.L'utilisation en information géographique de la localisation du logement social	11
2.2.3.Exemples de croisements d'informations	12
2.2.4.Conclusion	12
2.2.5.Questions	13
2.3 Dans le domaine du droit des sols : informatisation des PLU et des SUP et utilisation pour l'application du droit des sols	13
2.3.1.Contexte local	13
2.3.2.Présentation du projet de SIG thématique	14
2.3.2.1 Aide aux usagers et aux collectivités	
2.3.2.2 Aide aux instructeurs ADS	
2.3.3.Mise en œuvre	15
2.3.4.Contexte de développement du projet	15
2.3.5.Planning	16
2.3.6.Réflexions à conduire	16
2.3.7.Questions	16
2.4 Pour les Plans de Prévention des Risques : utilisation d'un SIG dans le cadre de l'élaboration de PPRN littoraux	17
2.4.1.L'exemple du PPRN littoral de Charente-Maritime	17
2.4.2.Les PPRN en Martinique	17
2.4.3.Questions	19

2.5 Pour la mise en œuvre d'observatoires des territoires : l'expérience SIGREEL	20
2.5.1.Contexte	20
2.5.2.Pour quoi faire ?	20
2.5.3.Des moyens conséquents	21
2.5.4.Un schéma organisationnel, des acteurs et des missions	21
2.5.5.Le résultat	21
2.5.6.Les éléments de réussite	22
2.5.7.Questions-réponses	22
2.6 Conclusion de la matinée	23
3. Thème 2 : Les expériences partenariales	25
3.1 Organisation autour de l'information géographique en interministériel-département	25
3.1.1.Présentation du service « Développement et Territoires » de la DDE de Saône-et-Loire	25
3.1.2.La DDE, acteur du territoire	25
3.1.3.Les partenariats interministériels	25
3.1.4.La formalisation du partenariat	26
3.1.5.Les bénéfices pour les partenaires, pour la DDE et l'Administration	26
3.1.6.L'intérêt d'une structure de coordination interministérielle en Saône-et-Loire	27
3.1.7.Questions	27
3.2 Une expérience de partenariat État-Collectivités dans le cadre du PGN, Pôle Géomatique Normand	28
3.2.1.La genèse du PGN	28
3.2.2.Objectifs	28
3.2.3.Actions	29
3.2.4.Conclusion	29
3.2.5.Questions	29
3.3 Partenariat inter-administration entre la DDE de Vendée et la Maison des Communes	31
3.3.1.Objectifs	31
3.3.2.Partenaires	31
3.3.3.Historique	32
3.3.4.Définition d'un cahier des charges de numérisation des POS et PLU	32
3.3.5.Méthodologie et déroulement	32
3.3.6.Les documents graphiques couverts par les recommandations	33
3.3.7.Rôle de la DDE	33
3.3.8.Conclusion	33
3.3.9.Questions	34

3.4 Pilotage et animation de la politique géomatique régionale en Pays de la Loire	34
3.4.1.Le projet SIGLOIRE	35
3.4.2.Le projet GEOPAL	36
3.4.3.Questions-réponses	36
4. Thème 3 : Actualités de niveau national Information sur les développements récents	39
4.1 Contexte national	39
4.2 Situation actuelle à la DGUHC	39
4.3 Le protocole avec l'IGN	40
4.4 La journée d'information de la DRAST	40
4.5 La convergence entre le plan cadastral informatisé et le RGE	40
4.6 Les conseils généraux utilisateurs de SIG	40
4.7 Les SIG-SUP (Servitudes d'utilité publique) en DDE	40
4.8 L'information géographique dans ADeLE	40
4.9 La directive INSPIRE du 21 novembre 2006	41
4.10 Le site national territoires.gouv.fr	41
4.11 Le Géoportail de l'administration	41
4.12 Questions	41
5. Thème 4 : Vers une politique nationale UHC	43
5.1 Éléments d'une politique d'information géographique dans la sphère urbanisme, habitat, construction	43
5.1.1.Terminologie	43
5.1.2.Principes généraux du SDevIG	43
5.2 Débat	44
5.2.1.Quels sont les questionnements prioritaires et quels partenariats privilégier ?	45
5.2.2.Faut-il des accords-cadre de niveau national pour faciliter les partenariats locaux ?	46
6. Conclusion et vision prospective	49

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: CETE de Lyon ☎ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (février 2007)
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2007
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 07 - 03 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon Cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>